

Eclairage sur les Négociations

Numéro 10

Volume 9.

Décembre 2010 Janvier 2011

Disponible sur

www.ictsd.net/news/tni

www.acp-eu-trade.org/eclairage

Sections permanentes

2 Nouvelles et publications
En bref

19 Aperçu sur l'OMC

21 Le point sur les APE

23 Annonce de poste vacant
Chargé de mission -
Économie politique
des réformes et du
développement

24 Calendrier et publications

A l'affiche ce mois

1 **Éclairage sur les
Négociations spécial
interviews:** Une perspective
de haut niveau sur les relations
UE-ACP en 2010 et au delà

4 **Entretien avec Son
Excellence le Dr Mohammed
Chambas, secrétaire général
du Groupe des États ACP**

6 **Entretien avec le
commissaire Karel De Gucht**

8 **Entretien avec S.E. M.
Erastus Mwencha, Vice-
Président de la Commission
de l'Union Africaine**

10 **Entretien avec Branford
Isaacs, directeur de la cellule
de mise en œuvre de l'APE
et spécialiste du commerce
des marchandises, et
Allyson Francis, spécialiste
des échanges de services et
des investissements au sein
de cette cellule**

12 **La stratégie commune
Afrique-UE: Quo vadis après
Tripoli?**

*Fernanda Faria et Geert
Laporte (ECDPM)*

14 **Les APE peuvent-ils
nous sauver de la crise
alimentaire?**

Jean-Jacques Grodent

16 **S'engager avec les
entreprises pour tirer le
meilleur parti des fonds de
l'Aide au commerce**

Catherine Grant

17 **L'aide au commerce
fonctionne-t-elle vraiment?
Nous voulons le savoir**

Matthew Wilson

18 **Le grand coup monté du
coton**

*Anne-Sophie Nivet et Aurelie
Walker*



International Centre for Trade
and Sustainable Development

European Centre for Development
Policy Management

ecdpm

Éclairage sur les Négociations spécial interviews: Une perspective de haut niveau sur les relations UE-ACP en 2010 et au delà

La relation entre les pays d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (UE) est à un carrefour.

Dans un environnement global en mutation marqué par une régionalisation accrue et des puissances mondiales en rapide émergence, l'année 2010 a été celle de la transformation des relations UE-ACP. Tout d'abord, la nouvelle Commission Baroso avec pour président du Directeur général pour le commerce le commissaire Karel De Gucht, a marqué un changement de style et de ton. Tout comme la désignation cette année du nouveau Secrétaire général du Groupe des États ACP, qui a promis de revitaliser l'institution. Deuxièmement, la mise en œuvre des réformes post Lisbonne et ses conséquences sur les activités externes de l'Europe ont des implications inévitables sur la relation de longue date ACP – UE et sur le plus récent partenariat stratégique Afrique – UE. La nouvelle architecture institutionnelle de l'UE qui présente des opportunités que les pays ACP reconnaissent eux même, a en effet soulevé des inquiétudes parmi les parties prenantes des pays ACP. De manière spécifique, sans mentionner le Fond de développement européen, ni le Groupe des États ACP, celles-ci sont inquiètes de la dégradation potentielle des relations ACP-UE, dont les liens économiques et politiques sont déjà mis en danger par les tensions croissantes du processus des Accords de partenariat économique (APE). En Afrique, les négociations qui avaient débuté il y a huit ans sont toujours dans un état de confusion ; aux Caraïbes, la seule région à avoir ratifié un APE complet, la mise en œuvre a débuté, mais le processus est lent.

Lorsqu'il s'agit des relations Afrique-UE, les occasions d'affirmer un leadership politique pour façonner le "partenariat entre parties égales", voulu des deux cotés, ont été nombreuses. En ce qui concerne le commerce international, les lecteurs assidus d'Éclairage sur les Négociations se seront aperçu que les derniers mois ont été marqués par une multitude de réunions à haut niveau qui se sont tenus en octobre et novembre entre les parties. A travers une série d'articles sur la marche à suivre dans les négociations des APE², Éclairage a tenté tout au long de l'année de répondre à ces problématiques. Mais, comme nous l'avons répété dans nos pages, rétablir la confiance entre les parties requiert un nouvel élan politique. Pour son dernier numéro annuel, Éclairage a décidé de donner la parole aux décideurs politiques au plus haut niveau et présente ainsi en cote à cote des entretiens exclusifs avec le Commissaire en charge du commerce de l'UE, Karel de Gucht ; Son Excellence Mohammed Ibn Chambas, Secrétaire général du Groupe des États ACP, ainsi que Son Excellence Erastus Mwencha, vice président de la Commission de l'Union africaine.

Aux Caraïbes, la situation est légèrement différente. Les organismes directeurs des APE étant en place depuis le premier conseil CARIFORUM – UE tenu en mai cette année, il semble que la mise en œuvre concrète et plus rapide sur le terrain dépende peut être du domaine technique³. Quel est le climat général autour des APE dans la région et quels sont les défis et blocages empêchant la mise en œuvre de l'accord ? Telles sont les questions posées par Éclairage ce mois-ci aux personnes en charge de la coordination au niveau régional de la mise en œuvre de l'accord : Branford Isaacs, chef de l'Unité de mise en œuvre de l'APE et spécialiste en commerce des biens, et Allyson Francis, spécialiste en commerce des services de cette même Unité.

Au nom de l'équipe éditoriale d'ECDPM et d'ICTSD nous vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année.

Comme toujours, l'équipe éditoriale d'Éclairage sur les Négociations accueille vos commentaires. N'hésitez pas à nous envoyer tout commentaire ou suggestion à md@ecdpm.org

Notes

- 1 Discours récent du Commissaire Karel De Gucht à la vingtième session de l'assemblée parlementaire conjointe ACP-UE le 4 décembre 2010 à Kinshasa disponible à l'adresse suivante : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/725&type=HTML>
- 2 Bilal et Ramdoo (2010), Pris dans la tempête : les APE couleront-ils? Éclairage sur les Négociations, Vol 9(9) ; Bilal et Ramdoo (2010), APE: Perdre ses amis ou le risque d'un retour de bâton, Éclairage sur les Négociations, Vol 9(8).
- 3 Entretien avec Son Excellence Errol Humphrey, directeur de l'unité de mise en œuvre de l'APE à la Barbade, Éclairage sur les Négociations, Vol 9(8), octobre 2010 ; Jessop (2010), L'UE et les Caraïbes créent des organes pour gouverner l'APE mais de nombreux défis subsistent, Éclairage sur les Négociations, Vol 9(7), septembre 2010

Nouvelles et publications

En bref

La Commission européenne lance une consultation sur «la politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable»

Comment l'UE peut-elle assurer l'impact de sa politique de développement, faciliter une croissance plus inclusive et durable dans les pays en développement, et parvenir à des résultats tangibles dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ? C'est à ces questions que la Commission européenne invite ses parties prenantes, notamment ses partenaires dans les pays développés, à réfléchir dans le contexte d'une consultation sur un texte préparatoire de la CE communiqué en novembre ayant pour titre «La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable – Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne». Les résultats devraient servir à formuler les propositions de la CE durant la deuxième moitié de 2011 sur la manière de moderniser la politique de développement européenne et d'autres procédures politiques dans des domaines connexes.

Le document de consultation et son questionnaire sont consultables à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/development/how/consultation/index.cfm?action=viewcons&id=5241&lng=fr>

La Commission européenne publie une proposition de politique agricole

La Commission européenne a publié une proposition attendue depuis longtemps exposant brièvement comment le système de subventions agricoles substantielles du bloc européen pourrait être maintenu dans le cycle budgétaire post 2013 de sept ans, en étant recentré autour d'objectifs politiques plus clairement définis tels que les objectifs environnementaux. La communication a pour but d'initier une discussion parmi les institutions de l'UE sur le futur de la politique agricole européenne dans les années à venir. La version finale de la communication est largement identique à une ébauche plus récente qui avait été divulgué au public, malgré qu'elle contienne quelques modifications potentiellement importantes. Tout comme le texte précédent, le document publié recommande qu'à l'avenir, la politique agricole commune (PAC) européenne devrait se concentrer sur trois objectifs : une production de nourriture viable, une gestion durable des ressources naturelles, une action climatique, et un développement territorial équilibré. Cependant, le texte révisé fait valoir de manière plus explicite qu'« étant donné que la demande mondiale va continuer d'augmenter », il est essentiel que l'agriculture européenne « maintienne sa capacité de production ». Le texte souligne en même temps que le bloc devra s'assurer du respect « des engagements de l'UE en matière de commerce international et de cohérence des politiques du développement ».

La proposition est disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/index_fr.htm

Source: *Bridges Weekly Trade News Digest*.

L'UE va se concentrer sur les accords bilatéraux, sur Doha et au delà

La Commission européenne a publié un plan de stratégie commerciale pour l'UE qui doit aider à stimuler la croissance et la création d'emploi en Europe. Le document rendu public le 9 novembre, ne diffère pas grandement de la stratégie « Europe globale » vieille de quatre ans, qui appelait à des accords de libre échange (ALE) avec certains partenaires clés, à une coopération pour la réduction des barrières non tarifaires avec d'autres, à des efforts pour l'ouverture des marchés publics et des marchés d'investissements, et à l'exécution des engagements commerciaux existants. Dans ce document, la Commission met l'accent sur le fait qu'un abaissement des barrières au commerce pourrait aider l'Europe à sortir de la crise économique globale, en contribuant potentiellement à une augmentation de la croissance, du pouvoir d'achat et de l'emploi. Selon l'organisation Europe 2020 ce rapport a pour but de souligner le rôle du commerce dans la stratégie de croissance de l'UE pour la décennie à venir.

Le rapport promet deux événements en rapport avec le développement en 2011: une réforme du « système de préférences généralisées » (SPG), et une communication sur le commerce et le développement qui formulera des positions sur des problématiques telles que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement et comment le commerce peut aider les pays touchés par des désastres naturels.

Source: *Bridges Weekly Trade News Digest*.

L'UE révisé le SPG et promet plus d'opportunités pour les pays en développement

La Commission européenne a annoncé le 18 novembre qu'elle avait adopté une réglementation ayant pour but de rationaliser les lignes directrices en matière de règles d'origine dans le cadre de son système de préférences généralisées (SPG). Ce changement a pour objectif de permettre aux pays en développement partenaires commerciaux de l'UE de bénéficier des préférences commerciales spéciales offertes par le SPG, a affirmé l'UE dans un communiqué de presse. Les changements prendront effet dès le 1er janvier.

«Les règles d'origine» déterminent si certains biens peuvent bénéficier de tarifs abaissés dans le cadre d'un accord commercial particulier, en fonction de leur lieu de production. Les pays en développement affirment depuis longtemps que ces règles sont si strictes et complexes qu'elles rendent tout potentiel d'accès à un nouveau marché sans intérêt. La CE a promis que sa nouvelle réglementation « simplifiera considérablement » les règles d'origine en les adaptant, entre autre, en fonction de secteurs et de méthodes de transformation spécifiques. La nouvelle réglementation établit également une procédure révisée (qui sera effective en 2017) concernant la certification de la preuve d'origine

et inclut des concessions spéciales pour les pays les moins développés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au communiqué de presse de l'UE: <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/1526&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Un rapport aborde les opportunités et défis du commerce intra-ACP des produits de la pêche

Un nouveau rapport du Secrétariat du Commonwealth examine comment les pays du groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) peuvent prendre part au nouveau régime de commerce international libéralisé des produits de la pêche, au delà des négociations pour une prolongation de l'ancien régime ou pour des mécanismes spéciaux de compensation. La conclusion de cette étude est que l'une des options pour les pays ACP est de trouver de nouveaux marchés, notamment au sein du groupe ACP, pour les exportations de poisson et de produits de la pêche. Une autre option pour les pays ACP est de se concentrer sur une augmentation de la valeur ajoutée et sur la création de nouvelles chaînes d'approvisionnements, étant donnée la demande croissante pour des produits frais et congelés et une demande relativement stagnante ou décroissante pour les produits en boîte.

Le rapport est disponible sur le site du Secrétariat du Commonwealth: http://www.thecommonwealth.org/document/231716/opportunities_and_challenges_for_intra_acp_trade.htm

Un nouveau document examine l'impact commercial du Traité de Lisbonne

Un court document récemment publié, rédigé par Christopher Stevens et Paul Goodison pour l'Overseas Development Institute examine comment la récente adoption du Traité de Lisbonne par l'UE va affecter le commerce du bloc européen avec les pays ACP. Entre autres choses, le document examine les répercussions potentielles de la création d'une politique commerciale commune de l'UE, de la mise en place du Service européen d'action extérieure, et de la délégation de certaines nouvelles compétences au Parlement européen.

Ce document est accessible sur le site de l'ODI à l'adresse suivante : <http://www.odi.org.uk/resources/download/5111.pdf>

Une étude recommande une concentration sur la mobilisation des ressources intérieures

Afin de sortir de la crise économique, les pays en développement – notamment en Afrique sub-saharienne – devraient se concentrer sur la mobilisation de leurs ressources intérieures. Ceci est un des arguments du rapport des économistes Eric Kehinde Ogunleye et Desire Adebimpe Fashina présenté lors de la Conférence économique africaine à Tunis en octobre. L'étude, publiée par la Banque africaine de développement, recommande une harmonisation

des systèmes nationaux d'imposition et le développement de systèmes de répression des fonctionnaires des impôts corrompus.

Le rapport est disponible sur le site de la BAD à l'adresse suivante: <http://www.afdb.org/fr/aec/papers/the-imperatives-for-domestic-resource-mobilization-for-sustained-post-crisis-recovery-and-growth-in-sub-saharan-africa/>

La Banque mondiale publie un projet de stratégie pour l'Afrique

La Banque mondiale a réalisé une première ébauche de sa stratégie pour l'Afrique pour les cinq prochaines années, qui est actuellement accessible en ligne pour tout commentaire. La Banque mondiale a noté une série de signes positifs et a conclu que « l'Afrique de 2010 a une opportunité sans précédent pour la transformation et pour une croissance soutenue ». Selon le rapport, le secteur privé africain attire de plus en plus d'investissements, avec la majorité du financement provenant de banques nationales et d'investisseurs, et les rendements sont parmi les plus élevés au monde. De larges sommes proviennent du groupe Brésil, Russie, Inde, Chine (BRIC), et les flux de capitaux privés vers le continent sont plus élevés que l'assistance officielle au développement. Le rôle de la Banque mondiale dans ce contexte sera de renforcer les investissements « afin d'apporter de nouvelles sources de financement ».

Le rapport énonce également les défis auxquels le continent fait face. Entre autres choses, les coûts élevés et les risques perçus pour faire des affaires en Afrique ont un impact négatif sur la compétitivité aux exportations et empêchent la création ou l'installation d'entreprises sur le continent. Les économies à croissance rapide, notamment la Chine, ont une demande élevée pour les ressources naturelles de l'Afrique. La Banque mondiale souligne que la création de richesse à partir de l'exportation de ces ressources dépend de manière critique du gouvernement en place. La terre par exemple est une ressource, « dont le potentiel dépend d'un environnement réglementaire sain, comportant des incitations et des systèmes de mise en œuvre pour une bonne gouvernance ». Pendant ce temps, l'écart infrastructurel continue à se creuser, ce qui désavantage les exportations en provenance d'Afrique.

Afin d'aborder ces questions, le projet de stratégie de la Banque mondiale se concentre sur trois thèmes interdépendants : (i) compétitivité et emploi, (ii) vulnérabilité et résilience, et (iii) gouvernance et capacité du secteur public. En matière de commerce, la Banque mondiale souhaiterait voir la part de l'Afrique dans le commerce international doubler à huit pourcent. La stratégie souligne également les mérites de l'intégration au commerce régional. Selon le rapport, l'intégration dans le domaine des infrastructures pourrait également apporter des possibilités importantes pour l'amélioration des opportunités d'exportation.

Afin de lire ou commenter le projet de stratégie en ligne, veuillez vous connecter à l'adresse suivante : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFR/ENCHEXT/0,,contentMDK:22596615~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:488775,00.html>

Source: *Bridges Weekly Trade News Digest*

Un nouveau fond de développement pour la sécurité alimentaire et le changement climatique

Une nouvelle initiative de recherche financée par plusieurs organisations internationales du développement va tenter de lutter contre les menaces à l'agriculture et à la sécurité alimentaire qui sont le résultat des changements climatiques. Le projet de 200 million de dollars, connu sous le nom de Programme sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFA), explorera de nouvelles manières d'aider les communautés rurales vulnérables à s'adapter aux changements climatiques globaux. Le projet de dix ans vise également à aider le secteur agricole dans les pays vulnérables à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à faire face aux défis futurs, prévus en raison du changement climatique, en matière de productivité et de sécurité alimentaire.

L'initiative de recherche – dirigée par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et le Partenariat pour les sciences du système de la terre (ESSP) – vise à aborder simultanément les problèmes de développement et de changement climatique. Ainsi, CCAFA a pour but d'aborder les défis agricoles et de réduire la pauvreté de dix pourcent dans des régions ciblées comme zones sensibles en Afrique et en Inde entre aujourd'hui et 2020. L'initiative établit également l'objectif de réduire la malnutrition dans ces zones sensibles de vingt cinq pourcent, tout en aidant les agriculteurs dans les pays en développement à participer à la lutte contre le changement climatique. Le projet de collaboration entre CGIAR et ESSP est financé entre autres par le Canada, le Danemark et les Etats Unis ainsi que par la Banque mondiale. Il sera coordonné par le Centre pour l'agriculture tropicale (CIAT) basé en Colombie.

Source: *Bridges Trade BioRes*

L'organisme en charge du droit d'auteur au sein de l'OMPI va entreprendre des négociations sur les limitations et les exceptions

Le comité du droit d'auteur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a accepté en novembre un programme de travail pour 2011-2012 centré sur les limitations et exceptions à la protection de matériel protégé par des droits d'auteurs. L'accord conclu à la onzième heure, après une semaine de pourparlers, devrait préparer la voie pour de « réelles négociations » et pas seulement de simples discussions.

Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) n'était pas parvenu à un accord sur la marche à suivre lors de sa réunion précédente en juin dernier. Dans leurs déclarations la semaine dernière, les pays en développement ont souligné la nécessité, en particulier pour eux, d'aller de l'avant sur la question des exceptions et limitations, qui est essentielle pour l'amélioration de l'accès des personnes aveugles et pour des groupes tels que les bibliothèques à du matériel protégé par des droits d'auteurs. Ils ont mis en avant les nombreux points communs entre les différentes propositions mises sur la table des négociations.

En 2009, un groupe de pays d'Amérique latine (Brésil, Mexique, Paraguay et Equateur) a déposé une proposition de traité visant à faciliter l'accès des personnes mal voyantes à du matériel protégé par des droits d'auteurs. L'Union mondiale des aveugles (UMA) est à l'origine de cette proposition. Après quelques réticences à aborder la question de manière normative, les Etats Unis et l'Union Européenne ont suivi le mouvement avec leurs propres propositions en juin dernier : l'un souhaitant un « instrument de consensus » au lieu d'un traité, l'autre un « projet de recommandation » non contraignant. Le groupe africain, pour sa part, a proposé un traité sur les limitations et exceptions pour les personnes handicapées, les institutions d'éducation et de recherche, les bibliothèques et centres d'archives, exprimant ses préférences pour une « approche holistique » pour aborder la question.

Le texte final de compromis « reconnaît la nécessité de progresser dans les domaines qui sont les plus proches d'un consensus » et indique que le comité va entreprendre des travaux basés sur les textes existants concernant les deux types de limitations et exceptions (par exemple, pour l'incapacité de lire d'une part, et pour les institutions éducatives, d'enseignement et de recherche, les bibliothèques et centres d'archives ainsi que les personnes ayant d'autres handicaps d'autre part). Il ne mentionne pas la possibilité de convoquer une conférence diplomatique, et énonce simplement que « le Comité est tenu de soumettre des recommandations aux assemblées générales » sur les limitations et exceptions pour les personnes incapables de lire ou ayant d'autres handicaps, et qu'il doit faire de même en matière de limitations et exceptions pour les institutions éducatives, d'enseignement et de recherche, les bibliothèques et centres d'archives, selon un calendrier établi pour 2011-2012. Malgré tout, le préambule fait référence à « l'autorité du SCCR pour émettre des recommandations sur la convocation d'une conférence diplomatique ».

Source: *Bridges Weekly Trade News Digest*

Entretien avec Son Excellence le Dr Mohammed Chambas, secrétaire général du Groupe des États ACP



Après quelques mois en tant que secrétaire général du Groupe ACP, quel est votre plan d'action prioritaire concernant les questions commerciales, et notamment les questions commerciales ACP-UE?

La première action importante consiste à sortir le processus des accords de partenariat économique (APE) de son impasse actuelle. Les négociations APE durent depuis près de dix ans si l'on considère que la période préparatoire a commencé en 2000, avec la signature de l'accord de Cotonou et l'application peu de temps après à titre conditionnel des mesures commerciales dans l'attente de la ratification formelle. Il est clair que les pays ACP comme la CE reconnaissent que l'état d'avancement du processus des APE est loin d'être satisfaisant. Il existe le souhait d'une flexibilité accrue de la part des deux côtés pour que le processus puisse avancer.

Comme vous le savez, le secrétariat des pays ACP n'est pas en première ligne de ces négociations, qui sont conduites et mises en œuvre au niveau régional, mais il est prêt, désireux et capable d'aider et de soutenir, de toutes les façons possibles, la résolution des questions en suspens faisant obstacle à la réussite des négociations APE ainsi qu'à la mise en œuvre des accords conclus.

Deuxièmement, le secrétariat a la ferme intention de contribuer activement au développement des capacités commerciales et productives des pays ACP. Dans cet esprit, le secrétariat ACP a en premier lieu l'intention d'aider les États ACP à éliminer les obstacles les empêchant actuellement d'augmenter le taux de conversion

de leurs matières premières en produits semi-finis et finis susceptible d'être commercialisés au niveau international. Il est possible d'y parvenir non seulement par le renforcement des programmes existants concernant les obstacles techniques au commerce, les mesures SPS et les règles d'origine, mais également par l'élaboration d'une stratégie ACP pour le secteur minier et les industries extractives. Nous avons également l'intention, dans le cadre de cet objectif, de soutenir le développement des capacités institutionnelles pour le commerce au travers de la création d'une institution ACP unique dédiée aux échanges commerciaux – suivant en cela les exemples du Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) ou du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA). Une institution ACP de ce genre pourrait apporter ses services au développement de la capacité commerciale et au suivi des échanges intrarégionaux entre pays ACP, ainsi qu'à la création de la Zone de Libre Échange (ZLE) ACP, actuellement à l'état de projet. Enfin, le soutien du développement des infrastructures économiques et commerciales, ainsi que l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement dans les États ACP figurent également à l'ordre du jour du secrétariat ACP.

Troisièmement, le secrétariat prévoit d'apporter son soutien aux États ACP dans le cadre des négociations à l'OMC ainsi que des négociations avec l'UE dans le cadre des APE. Pour ce faire, nous avons notamment l'intention de (1) développer des synergies efficaces avec les organisations d'intégration régionales impliquées dans les négociations et/ou la mise en œuvre des APE, (2) renforcer le soutien technique et institutionnel apporté aux organisations régionales ACP pour améliorer leurs capacités de négociations et/ou de mise œuvre d'un APE au moyen d'un *programme APE commun* adapté, (3) organiser des forums de consultation réguliers au travers du Comité ministériel commercial mixte ACP-UE et (4) renforcer le rôle de surveillance du secrétariat ACP pour un suivi effectif des APE et de l'*opérationnalisation* du mécanisme de consultation ACP-EU conformément à l'article 12 de l'APC (Accord de partenariat de Cotonou).

Quatrièmement, des actions supplémentaires viendront soutenir les initiatives locales de développement, en attirant les investissements et en soutenant le secteur privé, y compris au travers de programmes de microfinance pour toucher les TPE. Conformément à l'article 32 de l'APC révisé, nous en ferons également plus pour répondre aux demandes d'une économie plus verte et réduire l'impact des changements climatiques. Enfin, nous nous efforcerons de revitaliser le processus d'intégration régionale et de coopération inter-régionale entre les pays ACP.

Vous avez mis en place un groupe de travail sur l'avenir du groupe ACP. Dans une Europe post-Lisbonne et dans le cas

d'une budgétisation du FED, comment voyez-vous l'avenir du groupe ACP?

Il faut se rappeler que le groupe ACP a été créé le 6 juin 1975 par l'accord de Georgetown, qui en établissait les organes de direction et les objectifs, lesquels s'étendent bien au-delà du partenariat ACP-UE. En ce qui concerne l'avenir du groupe, il est clair que celui-ci doit s'adapter à son propre développement et à l'environnement international, tout en maintenant et renforçant son unité et sa solidarité interne.

Lors de sa 92^{ème} session, qui s'est tenue du 8 au 10 décembre 2010, le Conseil des ministres des pays ACP a pris une décision approuvant la création d'un groupe de travail des ambassadeurs devant examiner les perspectives d'avenir du groupe ACP. La décision du conseil approuvait également les Termes de référence du groupe de travail, lequel entamera ces réflexions dans les prochaines semaines.

Je crois que nous devons envisager l'avenir du groupe de façon réaliste et pragmatique. Je vois un avenir positif pour ce groupe et j'ai pleine conscience du rôle qu'il pourrait jouer réalistiquement sur la scène internationale sévèrement marquée ces dernières années par des changements dans des relations interdépendantes, ainsi que par des évolutions ouvrant la porte à des opportunités de coopération pour le développement. Dans ce contexte, il est nécessaire de conserver un solide jugement et la capacité d'analyser et d'anticiper les événements.

L'idée d'une budgétisation du FED n'est pas nouvelle, mais elle n'aura lieu qu'avec une décision unanime des États membres de l'UE.

Tout en reconnaissant que les procédures de mise en œuvre de cet instrument financier doivent être modernisées et simplifiées, le groupe ACP a réitéré à plusieurs reprises son attachement au FED et à la préservation de ses acquis en termes de co-gestion et de prévisibilité des ressources mises à disposition pour le développement à long terme, conformément aux objectifs du partenariat ACP-UE.

Dans le contexte des APE pour lesquels existe un Conseil APE mixte, quelle est la pertinence des structures ACP telles que le Comité ministériel commercial mixte pour traiter des questions commerciales, et notamment des APE? Comment le groupe ACP peut-il s'assurer de sa pertinence?

Les négociations des APE se déroulent au niveau régional. Le secrétariat ACP était plus directement impliqué dans la première phase. Dans la deuxième phase, il participe occasionnellement aux réunions régionales lorsqu'il est invité.

Le secrétariat ACP se trouve plus directement impliqué dans le groupe technique des pays ACP pour le suivi de la négociation et de la mise en

œuvre des APE, et dans le Comité commercial ministériel ACP au niveau ACP global. Au niveau ACP-CE, le secrétariat participe au sous-comité sur la coopération commerciale et au comité ministériel commercial mixte ACP-UE (CMCM). Il existe néanmoins d'autres forums de discussion des APE. L'Assemblée parlementaire paritaire (APP), qui se réunit quatre fois par an, et le Conseil des ministres, qui se réunit deux fois par an, ont le processus APE inscrit à leur ordre du jour permanent.

Pensez-vous que les autres pays d'Afrique et du Pacifique concluront les négociations APE dans les prochains mois ou s'agit-il d'une ambition à long terme? Si oui, existe-t-il une position commune des pays ACP sur les attentes vis-à-vis de l'UE pour faire avancer le processus? Que devraient faire les pays ACP ?

Lors du récent CMCM, l'ensemble des régions ACP ont exprimé le souhait de conclure les APE à la condition que leurs intérêts et préoccupations soient pris en compte. Il existe des questions non résolues que le côté ACP a mis en avant, pas pour la première fois néanmoins. Les commissaires européens au commerce et au développement ainsi que les ministres du développement des États membres de l'UE ont écouté avec attention. Nous attendons de voir leur réaction.

Du point de vue des pays ACP, les négociateurs européens doivent faire preuve de flexibilité sur un certain nombre de questions en suspens, incluant *inter alia*:

- a. Un assouplissement de l'interprétation de "l'essentiel des échanges" et des "périodes de transition" pour permettre aux PMA de rejoindre les APE et renforcer ainsi l'intégration régionale;
- b. Le maintien des prélèvements communautaires nécessaires au fonctionnement de l'intégration régionale en Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest, jusqu'à ce que des mécanismes de financement alternatifs soient mis en place;
- c. La possibilité pour les États ACP de conserver ou d'imposer des taxes à l'exportation sur les produits afin de générer des revenus, protéger des industries naissantes ou à des fins d'industrialisation ou d'ajout de valeur;
- d. L'assurance d'une absence de clause NPF limitant les échanges ou la coopération Sud-Sud;
- e. La suppression de la clause de non-exécution dans les projets d'accords; et
- f. L'obtention d'un engagement contractuel sur la fourniture de ressources suffisantes pour couvrir les coûts de mise en œuvre des APE et d'adaptation au nouvel environnement commercial.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il s'agit néanmoins de certaines des questions sur lesquelles l'équipe de négociation de l'UE devra disposer de mandats souples et d'une orientation politique renouvelée. En tant que SG du groupe ACP, je suis prêt à offrir mon bureau pour faciliter le processus. Mon secrétariat est également prêt à continuer d'offrir une plate-forme de dialogue entre les régions ACP pour leur permettre d'échanger des informations et de faire part de leurs expériences.

Le groupe ACP ne partage pas toujours la position de l'Union africaine en matière commerciale. Existe-t-il un mécanisme de coordination? Pourquoi n'y a-t-il pas de déclaration commune sur les questions d'intérêt commun?

Premièrement, vous devez vous rappeler que le groupe ACP et l'Union africaine ne sont pas directement impliqués dans les négociations; ce sont les pays membres qui négocient. Le chevauchement évident d'appartenance signifie que les positions sont susceptibles d'être similaires. Le groupe ACP et l'UA ont des relations de travail étroites et les deux groupements ont adopté des positions similaires, en particulier sur les questions commerciales. Au niveau de l'OMC, le groupe du G90 rassemble l'Union africaine, les PMA et les États ACP pour former un front commun. Les coordinateurs de ces trois groupes se consultent fréquemment et adoptent généralement une position unifiée lorsqu'ils sont invités à participer au processus de la *green room*.

En ce qui concerne le processus APE, l'UA est invitée aux réunions ACP et réciproquement. Alors que le groupe ACP se concentre plus sur les relations ACP-UE, l'UA s'occupe de l'intégration africaine. Les différences s'arrêtent là. Au final, les deux organisations partagent les mêmes objectifs de promotion d'un développement durable dans leurs pays membres, d'intégration de ces États dans le régime mondial des échanges commerciaux, de réduction de la pauvreté et d'amélioration générale des conditions de vie de leurs populations.

Pourquoi les pays ACP ont-ils accepté, dans la révision de l'accord de Cotonou de 2010, de supprimer l'engagement pris par l'UE dans l'article 37.6 de l'APC de fournir aux pays ACP n'étant pas "en mesure de négocier des accords de partenariat économique et elle étudiera toutes les alternatives possibles, afin de pourvoir ces pays d'un nouveau cadre commercial, qui soit équivalent à leur situation existante et conforme aux règles de l'OMC."?

Je pense que lorsque vous vous référez à cet article, il convient de le lire dans sa totalité, et pas seulement en partie. Il comprend d'autres conditions que vous n'avez pas mentionnées.

Premièrement, il était limité dans le temps.

À l'origine, l'examen des pays n'ayant pas conclu un APE devait avoir lieu en 2006. Le processus n'a toutefois pas permis de respecter ce calendrier. La question a été réexaminée en 2008 par les pays ACP et vous vous souvenez peut-être de la réplique célèbre de l'honorable Peter Mandelson, ancien commissaire européen au commerce, déclarant qu'« il n'y avait pas de plan B », ce qui signifiait qu'il n'existait pas d'alternative aux APE. Cette déclaration a découragé de nombreux États ACP, et en particulier les pays non-PMA. Le Nigeria et le Gabon ont fait plus tard la demande d'une alternative, à savoir le SPG Plus, mais la CE a rejeté ces deux appels. Aujourd'hui, ces deux pays ne bénéficient pas de l'accès aux marchés lié aux APE et sont en train de payer un prix élevé pour ne pas avoir paraphé les APE.

Un autre aspect de l'article en question était la "conformité avec les règles de l'OMC." Il s'agit aujourd'hui d'un des aspects les plus litigieux des discussions APE en raison des différences d'interprétation des dispositions de l'OMC comprenant notamment « l'essentiel des échanges » et « période de transition. » La CE est en effet souvent allée au-delà des exigences de l'OMC. L'article avait été ainsi rédigé qu'il n'offrirait pas d'autre alternative aux pays ACP.

Lorsqu'il est arrivé dans la discussion, les négociateurs ACP ont dû se rappeler que cette disposition n'avait plus lieu d'être et qu'ils n'étaient pas opposés à sa suppression. Après tout, il faudra plus d'un article pour assouplir la position de l'UE dans le processus APE. Il s'agit de mon point de vue d'une question de volonté politique au niveau de l'Europe. Vous pouvez constater que dans le cas du Pakistan, qui fait face à une grave catastrophe, l'UE a su agir rapidement pour offrir des avantages commerciaux. La même chose pourrait être faite en faveur de certains des pays les plus pauvres dans le monde, qui se trouvent dans les régions ACP, sans perturber le système commercial multilatéral.

Entretien avec le commissaire Karel De Gucht



Quelles sont vos principales priorités concernant la nouvelle stratégie commerciale de l'UE?

J'ai présenté en novembre une communication sur l'avenir de la politique commerciale de l'UE. Nos priorités comprennent la conclusion d'une série d'accords commerciaux ambitieux, à la fois au niveau multilatéral dans le cadre de l'OMC et au niveau bilatéral avec un certain nombre de partenaires commerciaux clés, le renforcement des liens commerciaux et d'investissement avec nos principaux partenaires commerciaux comme les États-Unis, la Chine, le Japon et la Russie, l'amélioration de l'accès à l'énergie et aux matières premières en provenance des pays industrialisés et des économies émergentes – mais je ne vise pas spécifiquement les pays ACP à cet égard car nous ne sommes pas motivés par des intérêts commerciaux offensifs – et une proposition d'amendement au système de préférences généralisées de l'UE. Nous devons également publier un document de politique générale sur notre ordre du jour en matière de commerce et développement d'ici la fin de l'année prochaine. L'idée qu'aucun pays n'a connu de croissance sur le long terme sans ouvrir ses marchés au commerce international est à la base de nos approches politiques en la matière.

L'Europe cherche à conclure des accords de libre échange avec un grand nombre de ses partenaires économiques. Quels sont les principaux intérêts économiques en jeu pour l'Europe?

En ce qui nous concerne, la libéralisation des échanges a trois effets bénéfiques:

croissance économique, avantages pour les consommateurs, et effets positifs sur l'emploi. Nous sommes déjà l'une des économies les plus ouvertes dans le monde (73% de nos importations pénètrent sur le marché européen avec 0% de droits de douane) et il est clair que l'UE a un intérêt dans nombre de secteurs. Les économies industrialisées ou émergentes érigent encore des barrières de toutes sortes à l'encontre des entreprises européennes, que ce soit dans les marchés publics, les services ou l'investissement. Les barrières réglementaires sont également un problème. Et bien sûr, un approvisionnement durable et sans restriction en énergie et en matières premières revêt une importance stratégique pour la compétitivité de l'économie européenne. Mais comme je l'ai déjà indiqué, cela s'applique essentiellement à nos relations avec les pays industrialisés ou émergents. Concernant les autres pays en voie de développement, nous calibrons soigneusement nos exigences en fonction de leurs besoins de développement.

Dans le cadre de l'après-Lisbonne et de la stratégie européenne pour 2020, quelles sont les principales priorités en matière d'investissements et de services, que ce soit au niveau multilatéral ou au niveau bilatéral?

Une chaîne industrielle mondiale efficace ne peut exister sans le soutien vital des services de transports et de télécommunications, des services financiers, des services professionnels et des services aux entreprises. Les services représentent 70% de la production mondiale mais seulement un cinquième environ des échanges commerciaux mondiaux. Nous demanderons à nos partenaires commerciaux développés ou émergents de faire preuve de plus d'ouverture vis-à-vis de nos prestataires de services, en ligne avec ce que le marché intérieur de l'UE offre aux prestataires de services des pays tiers. Nous devons veiller à ce que la réglementation des services dans l'ensemble des pays tiers reste ouverte, transparente, non discriminatoire et dans l'intérêt du public, de façon à ce que nos prestataires puissent mieux y exercer leurs activités.

En matière d'investissements, il y a eu une énorme augmentation des mouvements de capitaux et des investissements étrangers directs dans le monde entier. La Commission a proposé une politique européenne globale en matière d'investissements. Cette politique visera à inclure la protection et la libéralisation des investissements dans les négociations commerciales en cours, à commencer par les négociations commerciales avec le Canada, Singapour et l'Inde. La Commission étudie également la possibilité d'accords en matière d'investissements avec d'autres pays, comme par exemple la Chine.

Dans le contexte actuel de crises économique et financière, auxquelles s'ajoute la concurrence agressive des économies émergentes, l'Europe doit-elle résister aux mesures protectionnistes? Comment la politique commerciale peut-elle aider à relever ces défis au mieux?

Les échanges commerciaux ne sont pas à l'origine de la crise mais il y a eu, dès le départ, des craintes que le coût social élevé de celle-ci risquait de provoquer une vague de mesures protectionnistes, comme dans les années 30 et les années 70, susceptibles d'aggraver et de prolonger la crise. Cependant, le cadre juridique de l'OMC et les pénalités prévues ont fait preuve de leurs valeurs en réduisant considérablement le champ d'application de nouvelles mesures protectionnistes, notamment en ce qui concerne les augmentations de droits de douane au-delà des niveaux "consolidés" négociés au niveau de l'OMC. De plus, la prise en compte de l'absence de disciplines contraignantes au niveau de l'OMC en matière de barrières non tarifaires a engendré un engagement préventif coordonné au niveau international pour préserver l'ouverture des marchés. Le protectionnisme n'a pas été complètement maîtrisé, mais les règles du commerce international ont bien fonctionné.

Il est vrai que, par comparaison avec les précédents ralentissements mondiaux, ce sont les économies émergentes qui sont à la tête de la reprise actuelle. Cela soulève la question de savoir si le dynamisme des économies émergentes sera suffisant à lui seul pour soutenir la croissance de la demande mondiale dans les prochaines années. La question reste ouverte et l'Europe ne peut y répondre qu'en améliorant sa compétitivité sur les marchés mondiaux.

Les prolongations répétées des pourparlers commerciaux de l'OMC du cycle de Doha pourraient avoir d'importantes répercussions négatives sur le système des échanges commerciaux multilatéral. Quelles sont les concessions que l'UE serait prête à faire pour éviter un tel scénario, et sous quelles conditions?

Malgré la lenteur des progrès, l'achèvement du cycle de développement de Doha (CDD) demeure notre principale priorité. Les échanges mondiaux pourraient augmenter de plus de 300 milliards de dollars par an et le revenu de la planète de plus de 135 milliards de dollars. Comme il a été reconnu au sommet du G20 de Séoul au mois de novembre, l'année 2011 représente une occasion cruciale de conclure les négociations, et l'UE est prête à travailler d'arrache-pied dans les mois qui viennent pour arriver à un accord ambitieux, équilibré et complet, bénéfique pour l'ensemble des participants, développés ou en voie de développement avec la participation significative des principaux

intervenants. La réussite des négociations de Doha renforcera le rôle central des règles commerciales et de la libéralisation multilatérale des échanges au niveau international. Elle confirmera également le rôle de l'OMC en tant que rempart solide contre les vagues protectionnistes. Je ne souhaite pas entrer dans le détail des négociations. Il est clair cependant que l'UE recherche une ouverture équilibrée des marchés pour les biens industriels, les services et l'agriculture, dans laquelle la participation de chaque pays-membre correspond à son rôle dans le système commercial mondial. En ce qui concerne l'agriculture, l'UE s'est engagée sur un accord réformant les programmes de subventions agricoles dans l'ensemble des pays développés en ligne avec la réforme élargie de l'UE portant sur la Politique Agricole Commune. Et l'UE soutient bien évidemment les aspects de développement du CDD qui sous-tendent l'ensemble des chapitres de négociation.

Compte-tenu de la quasi-absence de progrès dans les négociations APE, pourquoi l'UE tarde-t-elle tant à donner l'élan nécessaire à la relance du processus des APE?

Il faut être deux pour danser le tango. Je pense qu'il existe un consensus sur les principes fondateurs des APE tels que définis à Cotonou: un partenariat commun en matière de commerce et développement pour favoriser le développement, la croissance et la création d'emplois dans les pays ACP. Les APE, tel que conçu conjointement avec nos partenaires ACP, constituent le meilleur outil à notre disposition. Cependant, on ne peut nier que sept ans après leur lancement, les négociations APE ne progressent pas comme nous pourrions le souhaiter, notamment en Afrique. Il est évident que l'incertitude actuelle ne peut prévaloir indéfiniment. Nous avons réellement besoin de parvenir à une entente commune des avantages tangibles que les échanges commerciaux peuvent apporter au développement. Dans le cadre du nouveau collègue, nous continuons les négociations avec les partenaires APE encore intéressés dans le processus et espérons les conclure rapidement.

Le 22 octobre dernier, j'ai discuté avec les ministres de l'UE et des pays ACP des manières d'insuffler un nouvel élan pour des résultats rapides et propices au développement. Je m'engage personnellement à y parvenir et je suis prêt à me rendre en Afrique dans les prochains mois, pour soutenir par exemple les réunions parlementaires ACP-UE en République démocratique du Congo et pour aider à orienter les négociations en Afrique australe.

Qu'est-il attendu des pays d'Afrique et du Pacifique pour aider à faire avancer le processus? Au-delà de la rhétorique du développement, quels sont les points

spécifiques sur lesquels l'UE serait prête à faire preuve d'une certaine flexibilité pour faire avancer les négociations (concernant notamment l'accès aux marchés, les clauses NPF, les taxes à l'exportation, etc)?

Nous avons fait de gros efforts pour faire preuve de flexibilité à la fois sur les aspects commerciaux et sur la coopération pour le développement. En ce qui concerne la portée des négociations, l'UE a accepté que certaines questions pressantes soient traitées en priorité et d'autres reportées. Cela a permis de faire des progrès concernant les échanges de marchandises et la coopération pour le développement tout en laissant de côté pour plus tard les questions non liées aux marchandises. Diverses questions sont apparues au cours des négociations, certaines d'entre elles difficiles et encore en suspens. À cet égard, nous répondons aux besoins des régions ACP en matière de développement et proposons des solutions adaptées pour tenir compte de ces préoccupations. Au final, les deux côtés doivent apporter leur contribution à un ensemble qui soit cohérent en ce qui concerne l'objectif commun de développement, ce qui est faisable. Mais il s'agit d'un choix que nous ne pouvons faire à la place des pays et des régions ACP: au final, c'est leur décision. Seul un engagement politique clair et tourné vers l'avenir peut permettre de débloquer la situation.

L'UE accorde actuellement un accès libre à son marché aux pays n'ayant pas encore signé ou mis en œuvre un APE, est-ce vraiment juste et que prévoyez-vous de faire à ce sujet?

Ce n'est pas seulement une question d'équité mais aussi de certitude juridique. Les latinistes diraient « pacta sunt servanda ». Nous avons des obligations à la fois au titre des règles de l'UE et des règles de l'OMC. Nous avons fait plus que respecter nos engagements en accordant l'accès aux marchés de l'UE en franchise de droits de douane et sans contingents depuis le 1er janvier 2008. Cet accès au marché européen se fondait néanmoins sur des accords devant être signés et mis en œuvre dans des « délais raisonnables ». Presque trois ans plus tard, la certitude juridique d'un APE non seulement signé mais également mis en œuvre fait défaut aux acteurs économiques.

Dans quelle mesure la fixation de nouvelles échéances affecte-t-elle les négociations? Existe-t-il un risque de susciter l'hostilité des parties et de diviser les régions comme à la fin de 2007?

Il n'existe pas d'échéances « fixes » en dehors de celles convenues directement avec nos partenaires de négociation. Il est vrai

qu'une région ACP, le groupe APE SADC a proposé la fin de l'année 2010 comme date limite de conclusion d'un accord régional et nous sommes prêts à travailler avec eux pour respecter cette échéance. Il est cependant clair que lorsqu'il existe une réelle volonté de conclure rapidement, nous pouvons toujours accorder un délai supplémentaire dans l'intérêt général. Nous espérons faire des progrès avec l'ensemble des régions dans les prochains mois, et sommes ouverts à l'idée de conclure des accords partout où cela est possible en fonction du niveau d'ambition de nos partenaires.

Dans quelle mesure les frictions des négociations APE affectent-elles les relations plus larges entre l'Afrique et l'UE? Comment éviter que l'Afrique ne se détourne de l'Europe à cause des APE?

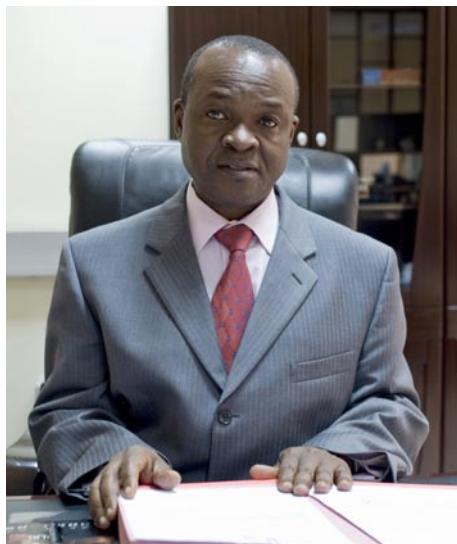
Les APE ne représentent qu'une petite partie du partenariat entre l'UE et l'Afrique, et nous nous réjouissons de discuter des manières d'aller de l'avant au troisième sommet de l'UE et de l'Union africaine des 29 et 30 novembre 2010 en Libye.¹ Les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et de l'UE évoqueront différentes questions comme la paix et la sécurité, les changements climatiques, l'intégration régionale et le développement du secteur privé, les infrastructures et l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et les migrations. Les résultats du sommet seront consignés dans un Plan d'Action couvrant les années 2011-13. Le premier Plan d'Action (2008-2010) a été adopté au sommet de Lisbonne en 2007 et a marqué le lancement de la stratégie commune Afrique-UE. Au chapitre "Commerce, intégration régionale et infrastructures", le Plan d'Action a produit des résultats sur plusieurs fronts, incluant des programmes d'harmonisation dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS), soutenus par l'initiative *Better Training for Safer Food Africa* ("Une meilleure éducation pour une meilleure sécurité alimentaire en Afrique"), ainsi que le programme de l'APE pour le développement (PAPED) de l'Afrique de l'Ouest (une ligne de 6,5 milliards d'euros sur les cinq prochaines années).

Les relations entre l'Afrique et l'UE sont donc fortes et le deviennent encore plus. L'UE demeure le principal marché d'exportation pour la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne. Il est par conséquent de notre intérêt commun de faire avancer cet ordre du jour commun, y compris avec une conclusion satisfaisante pour toutes les parties du processus APE.

Note:

1 Cet entretien a eu lieu avant le sommet.

Entretien avec S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union Africaine



Quels sont selon vous les principaux défis et enjeux de l'intégration régionale en Afrique ? Que peut faire la Commission de l'Union Africain (CUA) pour soutenir les Communautés Economiques Régionales et le processus d'intégration panafricaine?

D'un point de vue supranational le contexte est le suivant : un continent regroupant un milliard de personnes et cinquante-trois marchés. Les opportunités qui se présentent à nous sont évidentes lorsque l'on considère la dotation en ressources des marchés et des économies africaines. Nous croyons dès lors que l'intégration régionale est la clé pour développer et donner vie à ces opportunités. L'intégration régionale conduira à des économies d'échelle, qui à leurs tour généreront de la croissance. Nous croyons en notre capacité à générer cette dynamique de croissance.

Nous sommes aussi conscient du fait qu'il existe de nombreux obstacles. L'un d'eux est bien sûr la mauvaise qualité des infrastructures en Afrique, ce qui rend difficile la liaison et la connexion des marchés régionaux. Le deuxième obstacle que l'on peut identifier en Afrique, est le manque de ce que j'appellerais les « biens échangeables ». Non seulement la plupart des pays africains produisent principalement des produits primaires, mais ils produisent aussi des biens similaires. En conséquence, la création d'un commerce intra-africain devient un défi. Nous avons la réponse à ce problème : une plus forte valeur ajoutée. Nous exportons des produits primaires et nous voyons que ces produits sont importés à nouveau dans le continent sous forme de produits finis. Nous devons produire des biens à plus forte valeur ajoutée. Enfin, le troisième obstacle a trait à la paix et à la sécurité. Aucun investisseur ne veut investir

dans un environnement dans lequel la sécurité de son investissement ne peut être assurée.

Cela dit, il faut reconnaître que l'Afrique a fait beaucoup de progrès dans ce domaine. Si l'on regarde les dix dernières années, les conflits ont diminué presque de moitié et l'accent a été mis sur l'importance de la gouvernance pour lutter contre la corruption et pour créer ainsi un environnement clair pour les investisseurs. Mais des défis demeurent.

La difficulté réside dans le fait que, pour les observateurs externes, chaque État Membre représente à lui seul l'ensemble de l'Afrique, car les actions d'un Etat Membre sont souvent considérées à l'extérieur comme ce que « l'Afrique » fait.

L'image de l'Afrique est « pays X » et « le pays X » est considéré comme l'Afrique. Il y a des pays en Afrique avec des taux de croissance élevés et d'excellentes performances, mais ces pays ne se distinguent pas du lot.

Dans ce contexte, l'Union africaine a joué un rôle actif dans de nombreux domaines. Tout d'abord, nous avons été au premier plan des forums internationaux pour aborder la question de la dette, qui est très importante puisqu'avec une dette moins lourde, les pays auront une meilleure performance. Deuxièmement, nous avons été très actifs au niveau de la paix et de la sécurité, avec l'objectif de créer un environnement porteur pour le développement, c'est à dire un environnement propice à la croissance et à l'investissement. L'Union Africaine (UA) a mis en place un organe de paix et de sécurité solide. Et je dois dire qu'ici, nous travaillons très bien avec le Conseil de Sécurité des Nations Unies et avec l'Union Européenne (UE) afin de le renforcer. Le troisième domaine dans lequel nous avons concentré nos efforts touche aux infrastructures. L'UA a déjà mis en place le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique, qui est un programme très solide avec des priorités claires et différents projets identifiés. Nous considérons maintenant la manière par laquelle nous pourrions mobiliser les ressources provenant à la fois des secteurs publics et privés pour les investir dans les infrastructures afin que l'interconnexion des marchés soit assurée. Enfin, l'Afrique est aussi un lieu avec des problèmes de pauvreté. Ainsi, le développement de secteurs comme l'agriculture (avec des initiatives telles que le PDDAA) est essentiel pour aborder la question de la pauvreté et pour doter les populations des moyens d'accéder et d'augmenter les biens de consommations.

Le sommet du G20 à Séoul s'est engagé à « soutenir les efforts d'intégration régionale des dirigeants Africains, notamment en les aidant à réaliser leur vision d'une zone de libre-échange à travers la promotion de la facilitation des échanges et de l'infrastructure régionale ». Quel genre de soutiens et d'initiatives concrètes attendez-vous ?

L'UE a la capacité de nous aider à renforcer le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique et je tiens à remercier le G20 pour avoir reconnu et admis l'importance de la facilitation des échanges et des infrastructures. Comme mentionné précédemment, l'insuffisance des infrastructures est l'un des principaux obstacles à l'intégration régionale en Afrique. Le fait que cela puisse être reconnu - grâce au premier ministre Indien qui menait ce processus et grâce aux dirigeants du G20 qui ont également accepté le principe - est sans aucun doute une bonne chose. Mais nous avons besoin maintenant d'instruments plus ambitieux et plus novateurs pour l'infrastructure. Nous disons encore et toujours que l'Assistance Publique au Développement (APD) ne suffit pas. L'Afrique parle d'environ 90 à 100 milliards de dollars américains sur une base annuelle pour moderniser son infrastructure. L'Afrique est en train de recueillir près de la moitié de cette somme au sein du continent. Mais on ne peut pas s'attendre à ce que le reste de la somme provienne de l'APD : regardez les défis auxquels l'Europe et les autres pays font face en ce moment ! Par conséquent, nous devons voir comment nous pouvons tirer parti des fonds de l'APD pour augmenter la capacité d'un partenariat public-privé afin que l'Afrique puisse développer un secteur d'infrastructures vraiment dynamique.

“ La difficulté réside dans le fait que, pour les observateurs externes, chaque État Membre représente à lui seul l'ensemble de l'Afrique, car les actions d'un Etat Membre sont souvent considérées à l'extérieur comme ce que « l'Afrique » fait. ”

Bien que n'étant pas directement impliqué dans les négociations, le CUA a été mandaté par les chefs d'Etat et de Gouvernement dans la Déclaration de Maputo de 2003 pour coordonner les négociations APE. Quel a été le rôle du CUA dans ce processus et quelle est son efficacité, notamment dans l'évaluation des stratégies pour l'avenir des négociations APE ?

C'est une question extrêmement importante en ce moment, parce que nous croyons que le commerce est un instrument pour le développement. Nous croyons que le commerce peut nous aider à sortir de la pauvreté et promouvoir le développement rural. Comme vous l'avez mentionné, l'UA ne dirige pas les processus APE, mais nous avons examiné les dix dernières années et peu de progrès ont été accomplis en termes de finalisation des négociations. La raison est qu'il y a des questions fondamentales qui n'ont pas été traitées de façon adéquate. Je voudrais les classer en deux catégories.

La première catégorie concerne le fait que le lien entre le commerce et le développement a été négligé. Même lorsque l'UE parle d'Aide pour le Commerce, la composante du développement reste absente. Pourtant, cet élément a toujours été réclamé par les pays africains. Il ne faut pas voir le commerce comme une fin en soi, mais comme un moyen qui pourrait apporter des changements en termes de compétitivité, de productivité, de valeur ajoutée et de capacité à transformer les économies. La capacité commerciale est également un élément important qui doit être examiné.

Le deuxième aspect est le fait qu'il y a des questions litigieuses dans les APE qui sont tout simplement contradictoires avec la philosophie adoptée par l'UE elle-même. Nous parlons tous deux de lutte contre la pauvreté, mais cependant, nous pouvons voir dans les APE certains éléments qui vont à l'encontre de cet objectif.

Juste pour vous donner un exemple : la clause NPF. Pourquoi voudrait-on l'ajouter? Et ce n'est pas le seul exemple. On pourrait en effet se poser la même question sur les clauses de statu quo, ainsi sur les clauses de non-exécution. Il y a beaucoup de questions litigieuses et l'UE continue à dire « il faut être flexible ». Quand on en vient au cadre de la libéralisation dans le contexte des APE, par exemple, l'UE a insisté lorsque nous avons commencé les négociations sur une interprétation de « l'essentiel des échanges » couvrant 90 % du total des échanges entre les parties. Mais cette définition peut être flexible et la flexibilité peut faire une

différence importante dans certains pays, puisque certaines industries faibles ont besoin de temps pour se développer. De plus, dans certains secteurs, comme l'agriculture, les Européens accordent des subventions, et si vous ne laissez pas le côté Africain avoir des sauvegardes, il devient difficile de s'en sortir.

“ qu'il y a des questions litigieuses dans les APE qui sont tout simplement contradictoires avec la philosophie adoptée par l'UE elle-même. Nous parlons tous deux de lutte contre la pauvreté, mais cependant, nous pouvons voir dans les APE certains éléments qui vont à l'encontre de cet objectif. ”

À l'heure actuelle, l'UE fournit un accès à ses marchés en franchise de droits et sans contingent aux PMA. Maintenant, si vous demandez aux PMA de signer un APE complet, ce qui va générer une perte de revenus, sans mettre en place un mécanisme de compensation pour couvrir les coûts liés aux APE, ils peuvent être bien sûr réticents à le faire. Ce sont quelques-unes des choses sur lesquelles nous devons travailler pour pouvoir aller de l'avant.

Mais ces questions suscitent la controverse depuis un certain temps maintenant. Elles sont l'objet de négociations depuis au moins la conclusion des accords intérimaires en 2007. Cela fait trois ans et nous n'avons pas vu beaucoup de progrès. Alors, comment peut-on avancer ?

La réponse est entre les mains de l'UE. Lors du récent sommet Afrique-UE, l'Afrique a exprimé de nouveau ses inquiétudes. L'UE a promis d'examiner les flexibilités possibles dans les domaines mentionnés. Résoudre certaines des questions litigieuses serait une voie à suivre.

Vous avez parlé du récent sommet Afrique-UE qui a eu lieu en Libye, les 29-30 Novembre. Quelles sont les principales préoccupations que l'UA a soulevées durant cet événement et comment évaluez-vous la réponse de l'UE à celles-ci ?

Nous avons nettement progressé depuis le premier Sommet du Caire. Ce troisième sommet a clairement atteint des objectifs précis et un calendrier pour la réalisation de nos objectifs dans le cadre de ce partenariat. Des responsabilités ont également été identifiées. Nous reconnaissons, toutefois, qu'il y a eu plus de programmation que de résultats concrets. Nous avons besoin de résultats concrets, afin que l'Afrique puisse atteindre les OMD, que l'Afrique puisse augmenter sa croissance et que l'Afrique puisse relever les défis de l'emploi et de l'investissement.

Vous avez mentionné au début de cet entretien que les actions d'un seul pays représentaient souvent les actions de l'ensemble de l'Afrique. Il y a donc une question que nous ne pouvons pas éviter compte tenu des nouvelles récentes. Cela concerne bien entendu ce qui se passe actuellement en Côte d'Ivoire. Quelle est la position de l'Union Africaine à cet égard ? Est-ce que la situation post-électorale en Côte d'Ivoire donne une mauvaise image de l'Afrique ?

Pour l'instant notre priorité est d'assurer que nous ne laissons pas la situation en Côte d'Ivoire dégénérer en une guerre civile et que la volonté du peuple soit respectée.

Entretien avec Branford Isaacs, directeur de la cellule de mise en œuvre de l'APE et spécialiste du commerce des marchandises, et Allyson Francis, spécialiste des échanges de services et des investissements au sein de cette cellule



À la suite de la crise économique et financière, quel est le climat général autour des APE dans la région?

Nous sommes conscients que certains commentaires venant de Bruxelles affirment parfois que les États du CARIFORUM ne sont pas réellement concentrés sur la mise en œuvre de l'APE. Nous ne sommes pas à la place de Bruxelles, mais nous n'avons pas du tout la même impression. Nous pensons que les États membres du CARIFORUM restent attachés à l'accord et continuent de travailler à sa mise en œuvre dans toute la mesure du possible, afin de profiter des avantages apportés par l'APE et de respecter leurs obligations. Nous admettons tout à fait que la crise récente a eu un impact sur les États membres.

Nous avons également un mandat pour étudier l'impact de la crise sur les efforts de mise en œuvre de l'APE par les États. Ce sera chose faite d'ici le premier trimestre de l'année prochaine. Nous aurons à ce moment là une meilleure vue des conséquences de la crise sur les efforts de mise en œuvre dans les États membres.

La cellule s'est montrée récemment très active pour engager le dialogue avec les acteurs des secteurs public et privé, notamment dans le cadre de consultations nationales portant sur le commerce des marchandises, pour mesurer les progrès accomplis et expliquer la voie à suivre. Quelle est votre analyse des progrès accomplis dans les Caraïbes jusqu'à présent pour la mise en œuvre de l'APE?

Nous sommes non seulement en train d'essayer d'évaluer ce qui a été accompli par les États membres jusqu'à présent, mais nous essayons également, dans le cadre de ces consultations, de les aider à satisfaire à leurs obligations au titre de l'accord.

En ce qui concerne les échanges de marchandises, la première réduction de droits de douane de la responsabilité des États du CARIFORUM doit intervenir au début de l'année prochaine. Cela

demande un effort considérable de la part des services et ministères concernés dans chaque pays. Nous dialoguons avec eux, pour leur expliquer ce qui doit être entrepris, quelles sont leurs options dans certains domaines, et pour les aider à se concentrer sur les exigences juridiques et techniques spécifiques. Il ne faut pas oublier que l'accord a de nombreuses implications juridiques. Pour changer vos droits de douane, vous devez passer par un arrêté ministériel ou un vote du parlement. Deuxièmement, nous essayons également d'apporter une aide sur les questions techniques, par exemple sur la restructuration des structures tarifaires de certains États particulier lorsque cela est nécessaire.

“ les États membres du CARIFORUM restent attachés à l'accord et continuent de travailler à sa mise en œuvre dans toute la mesure du possible, afin de profiter des avantages apportés par l'APE et de respecter leurs obligations. Nous admettons tout à fait que la crise récente a eu un impact sur les États membres. ”

Nous travaillons également dans d'autres domaines. Par exemple, l'APE autorise les États du CARIFORUM à maintenir ce que le GATT appelle "d'autres droits de douanes et impositions de toutes natures" pendant encore dix ans. Nous sommes entrain d'aider les états à définir ces derniers.

Nous avons également apporté nos conseils aux États membres du CARIFORUM pour les aider à se mettre en conformité avec leurs nouvelles obligations en matière de services. Là aussi, il est important de mettre en place le cadre juridique permettant aux pays membres de faire face aux nouvelles exigences.

Nous essayons aussi autant que possible d'aider les pays à profiter des opportunités offertes par l'APE. Dans le domaine des services, nous avons déjà effectué quelques études de marché et examiné les conditions requises dans certains

secteurs pour opérer sur certains marchés européens.

Sachant que les "services" représentent un champ d'activité économique relativement étendu, nous devons étudier un certain nombre de secteurs. Nous essaierons probablement de donner la priorité à certains secteurs, ou de procéder par sessions. Par exemple, nous avons fourni un travail substantiel dans les domaines du tourisme et de la culture (qui sont relativement importants pour la région). Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec les architectes et les ingénieurs pour mettre en œuvre certains aspects de l'APE, par exemple en ce qui concerne les accords de reconnaissance réciproque. Notre travail consiste à fournir des directions sur ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de l'accord, mais nous prêtons également l'oreille aux besoins et aux préoccupations des pays et consultons les associations du secteur privé pour savoir où résident les principales difficultés. Les consultations nationales concernant les échanges de services vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Mais lorsque vous regardez l'analyse globale des services à ce jour, il reste encore beaucoup à faire au niveau des États membres. Certains pays sont bien évidemment plus en avance que d'autres.

En ce qui concerne les structures de mise en œuvre, certains pays comme les Barbades¹ et Antigua ont créé une cellule nationale de mise en œuvre. Quel est l'état d'avancement dans les autres pays?

Les arrangements au sein de chaque pays sont élaborés par les États. Il existe trois configurations. Premièrement, il existe des cellules dédiées, comme aux Barbades, et à Antigua-et-Barbuda, qui forment des unités à part entière. Deuxièmement, dans d'autres États du CARIFORUM équipés de structures en charge des accords bilatéraux, la responsabilité de la mise en œuvre de l'APE a été confiée aux structures existantes. Enfin, de façon plus marginale, dans quelques États du CARIFORUM, la tâche a été confiée, pour une raison ou une autre, aux ministères, qui doivent alors ajouter la mise en œuvre de l'APE à leurs tâches existantes. Bien souvent, la raison d'un tel arrangement est le manque de ressources humaines. Mais quel que soit le scénario, nous espérons faire en sorte que les programmes administrés au niveau national restent en phase avec les programmes au niveau régional. Cela passe par des interactions entre les unités au niveau national et notre unité au niveau régional pour que les processus de mise en œuvre avance sans heurts.

Quelle est alors la répartition des tâches entre le niveau national et le niveau régional?

Il ya des tâches que chaque État doit entreprendre par lui-même. La cellule a pour mandat d'aider les États dans cet exercice, en plus de leur rappeler en permanence leurs obligations au titre de l'accord. Il n'existe pas de clause stipulant que les unités nationales ne peuvent pas entreprendre des efforts de leur propre chef. Chaque État a ses propres responsabilités, ses propres obligations, et les unités peuvent ensuite procéder. Quant à nous, nous cherchons à nous assurer que les différents programmes d'opérations concordent, de façon à ce que les efforts des uns et des autres avancent de manière concertée dans l'ensemble du CARIFORUM.

Existe-t-il une stratégie concrète, un plan de travail et un calendrier pour la mise en œuvre de l'APE au niveau régional? Quelles sont les priorités de la cellule de mise en œuvre de l'APE?

L'APE définit les grandes lignes du calendrier de mise en œuvre. La région a mis au point une feuille de route reflétant les obligations par ordre chronologique. Cette feuille de route est à la disposition de chacun dans tous les États ainsi qu'au niveau régional. Elle définit les priorités d'action, notamment parce que les éléments y sont rattachés aux dates fixées par l'APE. Cela constitue le point de repère, ou les points de repère, pour les efforts de réforme au niveau régional et pour ceux que nous encourageons les États à entreprendre.

Quels sont de votre point de vue les principaux points de blocage empêchant une mise en œuvre rapide de l'accord?

En général, c'est le manque de ressources financières et humaines, associé à la difficulté d'accès aux ressources disponibles, qui ralentissent le rythme de mise en œuvre de l'APE.

Pour obtenir de l'assistance au développement, il est nécessaire de rédiger un grand nombre de projets, mais, que ce soit au niveau régional ou au niveau national, nos ressources et nos capacités sont limitées. En l'absence de ressources humaines et financières adéquates, il est très difficile de mettre en œuvre ce qui est demandé de chaque État membre ainsi que de nous-même au niveau régional. Comprendre où et comment accéder aux financements nous permettant d'accélérer le processus de mise en œuvre représente un défi majeur.

Néanmoins, la question ne se limite pas aux finances. Pour les services par exemple, il existe un besoin évident

d'analyse secteur par secteur, sachant qu'une évaluation de l'état d'avancement de chaque secteur en terme de mise en œuvre est cruciale pour le respect de nos obligations et pour profiter des opportunités apportées par l'APE. À cet égard, les lacunes dans les données de certains secteurs nous empêchent de faire une analyse correcte.

“ En général, c'est le manque de ressources financières et humaines, associé à la difficulté d'accès aux ressources disponibles, qui ralentissent le rythme de mise en œuvre de l'APE. ”

Plus généralement, tant pour les échanges de marchandises que pour les échanges de services, une prise de conscience des difficultés techniques et une appréciation de ce que l'APE demande et exige est également nécessaire. Nous cherchons donc, lorsque l'occasion se présente, à améliorer la capacité des personnes impliquées au niveau des États CARIFORUM. Nous leur offrons, si elles le jugent approprié, d'envoyer des personnes au secrétariat pour des orientations et des briefings. Dans certains domaines, il n'existe de la part des partenaires et des intervenants qu'une prise de conscience limitée de ce qui leur est demandé dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'APE. Enfin, il existe également dans certains secteurs des doutes concernant les opportunités susceptibles de provenir de l'APE.

Quelles sont donc à votre avis les raisons de l'absence d'esprit d'entreprise de la part du secteur privé pour la mise en œuvre de l'APE? Quel a été le rôle des associations du secteur privé dans l'explication et la communication de l'APE auprès de leurs membres?

Dans certains cas, il serait faux de dire que le secteur privé a été inactif. Nous ne pouvons donner le détail des actions entreprises par les associations mais nous pouvons affirmer que nous avons participé à des sessions organisées par un certain nombre de ces associations, que ce soit au niveau régional ou au niveau national. Les associations régionales et nationales sont en contact permanent avec nous à ce sujet et nous cherchons autant que possible à entretenir ces relations.

En ce qui concerne les exportateurs de biens, nous essayons de mettre en avant les opportunités apportées par l'APE, puisque l'accès aux marchés de l'UE a clairement été amélioré pour certains produits en vertu de l'accord.

Il ressort clairement de nos consultations avec les intervenants du secteur privé, notamment dans le secteur des services, que les associations professionnelles participent, à des degrés variés, à la mise en œuvre de l'APE. Lorsque vous avez des syndicats professionnels établis et actifs, leur contribution est en général plus importante. Par exemple, l'association régionale des ingénieurs s'est impliquée de façon approfondie avec les acteurs du secteur. L'industrie du tourisme s'est également impliquée activement au niveau régional. Dans une certaine mesure, nous constatons également une plus ou moins grande implication du secteur privé selon les pays, reflétant souvent le niveau de développement global du pays en question. Les acteurs du secteur privé se sont montrés par exemple très actifs aux Barbades et à Trinidad-et-Tobago.

Quelle a été l'implication du secteur culturel?

Nous avons un organisme régional, le groupe de travail régional de l'industrie culturelle, qui est en charge du secteur culturel. Ils ont été impliqués à différents niveaux et nous nous assurons qu'ils tirent parti des opportunités comprises dans le protocole culturel. Là aussi, le secteur montre des degrés d'implication variables, avec certains acteurs plus impliqués que d'autres. À la Jamaïque et à Trinidad-et-Tobago par exemple, les acteurs du secteur ont été très actifs pour se placer en position de profiter du protocole culturel. Dans d'autres États membres, nous essayons de sensibiliser les acteurs aux opportunités qui existent pour eux dans le protocole.

Notes

- 1 Voir sur ce sujet l'interview d'Éclairage avec Son Excellence Errol Humphrey, directeur de la cellule de mise en œuvre de l'APE aux Barbades, Éclairage sur les négociations, Vol.9, n°8, octobre 2010.

La stratégie commune Afrique-UE: Quo vadis après Tripoli?

Fernanda Faria et Geert Laporte (ECDPM)

Cet article s'inspire d'une publication du réseau EARN (Agenda for Action of the Europe-Africa Policy Research Network).¹ Il examine les principaux défis des relations UE-Afrique à la lumière du récent sommet Afrique-UE s'étant tenu à Tripoli (Libye) les 29 et 30 novembre 2010.



S'exprimant au sommet de Tripoli en novembre dernier, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, a cité un vieux proverbe africain pour illustrer l'esprit de la stratégie commune Afrique-UE: « Si tu veux aller vite, marche tout seul. Mais si tu veux aller loin, marche avec les autres ». Cependant trois ans après l'adoption d'une stratégie commune Afrique-UE (SCAE) au sommet de Lisbonne en décembre 2007, il vaut la peine de se demander si l'Afrique et l'Europe sont vraiment « en train de marcher ensemble, » sans même parler « d'aller loin. »

Une période de trois ans est clairement courte pour évaluer les résultats d'un cadre aussi ambitieux et innovant que la SCAE, trop courte aussi pour garantir une prise en main complète par les différents intervenants que ce soit du côté africain ou européen. La SCAE peut potentiellement permettre de surmonter les rapports habituels donneur/bénéficiaire qui dominent depuis trop longtemps le partenariat UE-Afrique. La stratégie commune a également le potentiel de renforcer le dialogue politique au niveau continental dans tous les principaux domaines d'intérêt commun entre l'Afrique et l'Europe. Les questions de paix et de sécurité ont ainsi été présentées, des deux côtés, comme l'exemple positif d'un centre d'intérêt commun aux deux continents où l'Afrique a déjà établi une feuille de route et des objectifs clairs. L'UE a été l'un des soutiens majeurs des efforts de paix conduits par l'Afrique, ainsi que du développement des capacités en matière de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine (UA) et des communautés économiques régionales (CER) du continent. L'UE s'est également engagée à améliorer les mécanismes de financement pour soutenir le rôle de médiateur de l'UA dans les situations de crise en Afrique, notamment en cas de changements anticonstitutionnels. Ces initiatives prometteuses s'appuient sur les structures pan-africaines existantes ou émergentes en matière de paix et de sécurité, ainsi que de gouvernance.

L'Afrique et l'Europe sont également en train d'explorer timidement de nouveaux domaines de coopération et d'intérêt commun, comme par exemple les changements climatiques, l'énergie et les sciences, l'espace et la société

d'information. Au niveau institutionnel, de nouveaux mécanismes ont été mis en place pour élargir et intensifier le dialogue entre les deux régions, incluant les réunions régulières des deux commissions, la troïka ministérielle UE-Afrique et les réunions d'experts. Le renforcement de la délégation de l'UE auprès de l'UA à Addis Abeba a également permis d'améliorer le dialogue politique.

Malgré ces évolutions positives, le partenariat UE-Afrique rencontre néanmoins des difficultés majeures. Bien que l'UE reste un investisseur, partenaire commercial et bailleur d'aide au développement majeur du continent africain, elle donne l'impression de perdre rapidement du terrain. Ce phénomène est clairement illustré par l'absence du sommet Afrique-UE de novembre 2010 à Tripoli de la une des médias Européens ou Africains. Les représentants diplomatiques des pays africains basés à Bruxelles se sont même plaints du manque d'information et de leur peu d'implication dans la préparation du sommet.

L'émergence rapide de nouvelles puissances comme la Chine, l'Inde, le Brésil et le monde arabe est très souvent considérée comme le principal facteur du déclin de l'influence de l'UE en Afrique. Mais les raisons de ce déclin se trouvent aussi plus près de chez nous, dans la « cuisine interne » de l'UE, et dans l'illusion, qui se dissipe rapidement, que le partenariat peut être mené principalement par les deux commissions par le biais d'approches institutionnelles plutôt technocratiques. L'UE fait face à un manque important de crédibilité et de leadership dans ses relations avec l'Afrique. En dépit des aspects prometteurs mais complexes du Traité de Lisbonne prévoyant la création des nouvelles fonctions de président du Conseil de l'Europe et de haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que l'établissement d'un Service européen d'action extérieure, il faudra un temps considérable avant que l'UE soit en position de s'exprimer d'une seule voix et de façon cohérente. Les intérêts particuliers des États membres semblent encore interférer avec les positions communes adoptées par l'UE. Du point de vue de nombreux africains, il existe un fossé énorme entre ce que prêche l'Europe

dans ses stratégies et discours empreints de grands principes et ce qu'elle apporte dans les faits. Le dialogue politique de l'UE avec l'Afrique est souvent perçu par de nombreux africains comme condescendant et assez ambigu, reflétant un traitement « deux poids deux mesures » au lieu d'un partenariat d'égal à égal. De toute évidence, les deux parties partagent la responsabilité des difficultés rencontrées par ce partenariat.

L'Afrique fait également face à ses propres incohérences et manques de clarté dans son agenda politique et son leadership. Le mandat de la Commission de l'UA est trop restreint pour mener à bien un ordre du jour supranational; les communautés économiques régionales (CER) ont un rôle trop limité dans la définition de positions politiques au niveau continental; les intervenants non-étatiques ne sont pas suffisamment consultés; les ressources humaines et financières actuelles sont bien en deçà des ambitions affichées; et les décisions des États membres de l'UA restent encore trop peu concernées, voire pas du tout, par les intérêts continentaux (ou même régionaux) communs.

La rhétorique et les incohérences des messages et des positions des deux parties, notamment sur certaines questions litigieuses, ont brisé la confiance et risquent de nuire aux relations plus larges. Les négociations en cours des accords de partenariat économique (APE), devenues l'un des sujets les plus controversés dans les relations Afrique-UE au cours des dix dernières années, en sont un exemple typique. Malgré le fait que des solutions de compromis aient été identifiées pour de nombreuses impasses « techniques » des pourparlers APE, le leadership et la volonté politique d'aller de l'avant sur cette question ont jusqu'à présent fait défaut.² Curieusement, cette question délicate ne fait pas officiellement partie de la SCAE, alors que sur le papier la SCAE a vocation à traiter de toutes les questions politiques majeures d'intérêt et de préoccupations communes. Les APE ont été discutés lors du récent sommet de Tripoli, mais sans la présence du commissaire européen au commerce, responsable des négociations APE pour le compte de l'Union européenne. Dans le même temps, le côté africain n'a pas su communiquer ses inquiétudes et faire preuve de cohérence

à l'égard des options et des propositions discutés préalablement au sommet.

Dans les nouveaux domaines de partenariat, comme par exemple les changements climatiques, l'Europe et l'Afrique avaient déjà adopté des positions différentes au sommet de Copenhague en 2009 et n'ont pas encore réussi à s'entendre à Tripoli sur une déclaration commune en prévision du sommet de Cancun sur le climat organisé par l'ONU. D'importantes différences de vue existent également sur d'autres questions cruciales comme les migrations, la gouvernance et les droits de l'homme (incluant les compétences de la CPI), et la coopération UE-Afrique sur d'autres forums mondiaux.

Quelles sont les solutions pour remédier à cette situation et restaurer la confiance dans ce partenariat?

Comment la SCAE peut-elle devenir un partenariat politiquement plus efficace?

En premier lieu, le dialogue entre les deux continents doit rester ouvert, franc et qualitatif pour traiter de l'ensemble des questions délicates et litigieuses pour lesquelles existent d'importantes différences de vue et d'intérêts entre les deux parties. Du côté de l'UE, la nouvelle structure institutionnelle issue du Traité de Lisbonne a clairement un rôle important à jouer. Le dialogue ne peut être confié aux seuls technocrates; les représentants politiques au niveau les plus élevés doivent donner une indication claire que l'Afrique ne compte pas seulement pour les intérêts à court terme de l'UE (comme par exemple pour la lutte contre le piratage dans la Corne de l'Afrique) mais aussi pour les intérêts à long terme communs aux deux continents, comme la croissance ou les possibilités d'investissement. La déclaration de Tripoli souligne l'importance du secteur privé dans la promotion de la croissance et des emplois, mais la manière d'y parvenir n'est pas vraiment claire.

Du côté de l'Afrique, l'UA peut jouer un rôle déterminant dans la facilitation et l'élaboration de positions communes entre les États africains sur les questions délicates, mais les dirigeants africains doivent définir plus clairement entre eux la manière dont ils envisagent de transférer certaines de leurs responsabilités au niveau supranational. Une meilleure compréhension des raisons sous-jacentes des positions respectives de l'Europe et de l'Afrique et des possibilités d'avancement de leur partenariat faciliterait également l'établissement d'un terrain d'entente et de consensus entre les deux continents; elle ouvrirait également la porte à des positions communes sur la scène internationale.

En second lieu, si le partenariat Afrique-UE est censé traiter dans un esprit d'ouverture des préoccupations et intérêts communs dans le contexte Afrique-UE et au niveau mondial, il doit pour cela surmonter la dichotomie traditionnelle

donneur/bénéficiaire. Cela implique d'étendre le dialogue politique aux États membres d'Europe et d'Afrique, aux CER et aux départements de la Commission européenne non liés au développement (par exemple, l'environnement, l'énergie, la justice et les affaires intérieures).

Troisièmement, le partenariat a besoin de résultats positifs concrets. Une percée dans les négociations sur les APE sur la base d'un compromis mutuellement favorable et accepté, ou l'élaboration d'une position commune sur les forums multilatéraux concernant les sujets mondiaux brûlants (comme par exemple le climat) pourraient permettre de modifier la perception prédominante d'un partenariat en crise. La clarification des relations et de la complémentarité entre la SCAE, l'accord de partenariat économique de Cotonou et l'Union pour la Méditerranée constituerait également un signal positif de l'engagement de parties sur un partenariat de continent à continent. L'obtention de résultats concrets est une autre histoire que la simple présentation de bonnes intentions ou d'un spectacle « bon pour le journal télévisé ». La meilleure des stratégies de communication consiste comme toujours à présenter des résultats tangibles, lesquels susciteront d'eux-mêmes l'intérêt des Européens comme des Africains.

Quatrièmement, le partenariat doit également admettre l'asymétrie actuelle des relations Afrique-UE et s'y ajuster. Les institutions de l'UA n'ont pas au stade actuel une capacité suffisante pour s'occuper effectivement de la multitude des sujets couverts par les huit domaines de partenariat de la SCAE. Une solution potentielle à ce problème serait un partenariat moins ambitieux et plus ciblé sur un nombre restreint de priorités essentielles communes à l'Afrique et à l'UE. Ce faisant, il conviendra également de prêter attention au développement et au renforcement d'institutions africaines légitimes, capables et responsables (au niveau local, national, régional et pan-africain) et au soutien du développement des capacités dans les nouveaux domaines d'intérêt commun prenant de l'importance (adaptation aux changements climatiques, migrations, sécurité, etc).

Enfin, un changement fondamental de l'esprit du partenariat est également nécessaire. Cela implique notamment un respect mutuel permanent s'exprimant non seulement au travers des mots mais également dans les faits. Par exemple, les représentants de l'UE à haut niveau doivent prendre le temps et la peine d'écouter leurs homologues africains au lieu de quitter les salles de conférence après avoir lu leurs déclarations; et les préoccupations africaines doivent être mieux intégrées aux ordres du jour des différents dialogues et partenariats de la SCAE au lieu de se concentrer seulement sur les intérêts

européens. Du côté africain, une meilleure introspection, une plus grande clarté dans les objectifs et les stratégies, un leadership politique et une moindre attention au colonialisme comme seul facteur des problèmes de développement de l'Afrique (une référence que font encore certains dirigeants autocratiques de « l'ancienne génération ») sont également souhaitables. Les deux côtés doivent réaliser qu'il est inefficace d'enliser le partenariat dans la question de savoir quel montant d'aide et d'argent européen arrivera à compenser « la dette historique de l'Europe. »

La réunion de Tripoli marquait le troisième sommet Afrique-UE depuis 2000. Jacob Zuma, le président de l'Afrique du Sud, y a exprimé ouvertement son souci « qu'après dix ans de ce partenariat, nous n'avons que très peu à montrer en terme de mise en œuvre effective des engagements pris au Caire et à Lisbonne. » Il a mis en garde le sommet contre tout engagement sur un autre plan d'action avant que les engagements pris par le passé dans le cadre de ce partenariat n'aient été mis en œuvre.

Auteurs

Fernanda Faria est chargée de programme au Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) à Maastricht, et chargée de recherche à l'Institut d'études internationales et stratégiques (IEEI) à Lisbonne. Geert Laporte est directeur des relations et partenariats institutionnels à l'ECDPM. L'IEEI et l'ECDPM sont tous deux membres de EARN.

Notes

- 1 EARN, BEYOND DEVELOPMENT AID. EU-Africa Political Dialogue on Global Issues of Common Concern (le dialogue politique UE-Afrique sur les questions globales d'intérêt commun), octobre 2010.
- 2 Lire à ce sujet Bial et Ramdoo (2010), Pris dans la tempête, les APE couleront-ils?, Éclairage (9)-9 et Bial et Ramdoo (2010), APE: Perdre ses amis ou le risque d'un retour de baton, Éclairage (9)8.

Les APE peuvent-ils nous sauver de la crise alimentaire?

Jean-Jacques Grodent

Tout récemment,¹ le Dr Mohamed Ibn Chambas, secrétaire général du groupe des pays Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), a de nouveau rappelé que les accords de partenariat économique (APE) sont censés être un outil de développement pour les pays ACP.

Les négociations APE durent depuis presque dix ans. Pendant tout ce temps, la planète a continué de tourner – mais pas forcément dans le bon sens. En effet, les pays ACP, et de nombreux autres pays dans le monde, ont été déstabilisés en 2007 et 2008 par ce qui a été appelé une « crise alimentaire ».

Durant la seconde partie de 2007, les produits alimentaires de base, comme le riz, le blé et le lait ont subi des hausses de prix allant de 50 à plus de 100%. Pour les personnes dépensant la quasi-totalité de leurs revenus pour se nourrir, une telle augmentation est insupportable.

La crise nous fournit une occasion d'explorer quelques questions essentielles. Premièrement, quelle est la capacité réelle des accords de partenariat économique à servir d'« outil de développement » ? Et deuxièmement, comment les pays ACP auraient-ils pu se servir des APE pour mieux répondre aux défis soulevés par la crise alimentaire?²

Quelle crise alimentaire?

À cette fin, il est important d'identifier les causes de la crise alimentaire et les réponses politiques qui ont suivi.

Six raisons majeures ont été suggérées au début de l'explosion des prix agricoles en 2007-2008:

1. **Une demande accrue** de produits alimentaires;
2. **Une baisse de la production alimentaire** (due notamment à la détérioration des sols et à des conditions climatiques défavorables dans les principales régions céréalières);
3. **Un abandon de l'agriculture familiale** dans les pays en voie de développement, à la suite notamment du démantèlement des politiques agricoles et de soutien de l'agriculture par les États (résultant des politiques d'ajustement structurel mises en place par les institutions financières internationales);
4. **La libéralisation du commerce mondial des produits agricoles;**
5. **La spéculation sur les matières premières;** et
6. **La concurrence des producteurs de carburants agricoles sur des produits alimentaires raréfiés.**

Il est possible de classer les réactions des différents pays en réponse à ces facteurs déclencheurs autour de cinq grandes approches.



1. Augmenter l'offre alimentaire par le développement de l'agriculture de subsistance

Les dirigeants de pays comme le Malawi, le Mali et le Sénégal, parmi d'autres, ont décidé de favoriser l'agriculture de subsistance au lieu de l'agriculture d'exportation afin de satisfaire leurs besoins alimentaires domestiques.

Les APE par comparaison ont tendance à favoriser les exportations agricoles. Bien que cet objectif soit un objectif habituel des accords commerciaux, dans le cas des APE, il entre en conflit avec l'objectif des pays en voie de développement de produire des denrées agricoles de subsistance et non des produits agricoles d'exportation.

En outre, la libéralisation des investissements promise par les APE favorise la culture et l'exportation des carburants agricoles, menaçant ainsi la disponibilité de terres arables pour l'agriculture de subsistance. L'UE se montre très ambitieuse à ce sujet: d'ici 2020, le bloc européen souhaite remplacer 10% de sa consommation de combustibles fossiles par des énergies renouvelables. Les carburants agricoles sont appelés à jouer un rôle considérable dans cet effort, lequel sera impossible à réaliser sans une augmentation massive des importations.

Des politiques d'investissement plus libérales sont susceptibles d'handicaper les États souhaitant protéger leur sol des prédateurs étrangers peu enclins à se préoccuper de la satisfaction des besoins alimentaires locaux.

2. Augmenter les investissements financiers dans l'agriculture

En 2003 à Maputo, les États africains se sont engagés à consacrer au moins 10%

de leurs budgets à l'agriculture. Les APE risquent néanmoins de distraire les États de la réalisation de cet objectif.

En effet, les restrictions budgétaires consécutives à l'ouverture des frontières dans le cadre du processus APE³ ont entraîné une baisse du montant des ressources disponibles pour le soutien de l'agriculture, secteur déjà sous-capitalisé du fait de la crise.

Il est peu probable que cette diminution des ressources publiques soit compensée par une augmentation de la croissance résultant de la libéralisation des échanges comme l'espéraient les responsables officiels.⁴ La crise économique signifie que de tels scénarios optimistes peuvent partir aux oubliettes. Au contraire, tout ce que nous verrons sera probablement un financement « APE » faible ou inexistant venant dans les faits compléter le soutien déjà alloué au titre du Fonds européen de développement, le FED.

3. Donner la priorité à l'agriculture dans le cadre des politiques régionales

En matière politique, les responsables officiels doivent chercher à mettre en œuvre des politiques agricoles régionales ambitieuses favorisant une production régionale afin de garantir une meilleure couverture des besoins alimentaires.

Les APE et leurs objectifs de libéralisation restreignent cependant la capacité des États à faire usage de mesures telles que les barrières commerciales et les préférences communautaires en vue de la construction de chaînes agro-économiques nationales. En outre, la clause de « la nation la plus favorisée », que les négociateurs de l'UE souhaitent introduire sous une forme ou sous une autre dans l'ensemble des APE, interdit les

préférences commerciales susceptibles de venir renforcer les échanges avec des pays non-européens.⁵

4. Mettre l'accent sur l'intégration régionale

De nombreux pays se sont recentrés sur les politiques régionales dans leurs efforts de protection de la sécurité alimentaire. Et pourtant, la construction même de ces espaces est menacée par les APE.

Les pays ACP sont engagés dans des négociations internationales sur un certain nombre de fronts (APE, OMC, accords avec des pays tiers, etc), mais le nombre de fonctionnaires assignés au suivi de ces pourparlers a été réduit. L'insistance de l'UE à faire avancer les négociations APE a de ce fait pénalisé la construction des zones commerciales régionales en détournant l'attention des fonctionnaires des pays ACP des initiatives régionales.

L'intégration envisagée par les APE est une intégration forcée et contre-productive. De plus, les APE intérimaires ont sérieusement et durablement endommagé les dynamiques régionales naissantes.

5. Réglementer les marchés

Le seul moyen d'éradiquer le type de spéculation de marchés ayant amplifié la volatilité des prix agricoles en 2007 et 2008 est de concevoir et mettre en place des outils étatiques visant à contrecarrer les acteurs économiques voyant dans ces denrées une source de profit facile. Voici quelques exemples de ces outils: constitution de stocks de produits agricoles de première nécessité, garantie d'un « prix plafond » sur les denrées alimentaires ou interventions sur les marchés d'importation ou d'exportation comme un certain nombre de pays l'ont fait en 2007 et 2009.

Ces outils se trouvent souvent limités voire même interdits par les accords de libre échange, notamment pour les régions n'ayant qu'une faible position de marché, comme les régions ACP, les rendant de ce fait excessivement dépendantes de la bonne volonté de leurs partenaires.

Les réponses européennes à la crise alimentaire

Si, comme je l'affirme dans cet article, les APE⁶ mettent un frein aux réponses structurelles aux causes de la crise alimentaire, il est intéressant de comparer les décisions politiques des pays ACP à celles prises par l'Union européenne suite à celle-ci.

Entre autres choses, les européens ont réagi en renforçant l'aide financière aux agriculteurs par une augmentation des budgets disponibles. Les subventions aux exportations ont été réintroduites pour des produits spécifiques. Les demandes ont émané de partout pour remettre en place des outils réglementaires en faveur de l'offre de produits agricoles européens, afin de maintenir les prix agricoles à

des niveaux permettant aux petites exploitations familiales de préserver une certaine rentabilité.

Un consensus général s'est également manifesté pour le maintien par l'UE d'une Politique agricole commune (PAC) « solide ». Cela s'est traduit par des budgets significatifs, le développement d'intérêts commerciaux offensifs,⁷ et la mise en place de protections supplémentaires pour ce secteur stratégique.⁸ Un rapport parlementaire récent confirme un tel choix pour une PAC cohérente: « L'Europe ne peut se permettre de compter sur les autres parties du monde pour la sécurité de son approvisionnement alimentaire. »⁹ Pourquoi l'UE s'autorise-t-elle des outils d'intervention publique qu'elle refuse aux autres pays avec lesquels elle souhaite conclure des accords commerciaux dits de « partenariat »?

Les leçons de la crise

La crise alimentaire de 2007-2008 a rappelé avec vigueur – notamment pour les régions et les États affaiblis – les caractéristiques spécifiques du secteur agricole. Ces caractéristiques nécessitent que les gouvernements mettent en œuvre des politiques publiques adaptées pour assurer la sécurité de leur secteur alimentaire.

Le caractère imprévisible de la crise alimentaire souligne le besoin de maintenir des capacités de réponses publiques optimales. Les États et les régions doivent pouvoir réagir rapidement face à des événements imprévus sans devoir attendre l'autorisation de « partenaires » commerciaux comme le prévoient certains accords commerciaux actuellement en cours de négociation.¹⁰

Le développement du libre-échange ne peut en aucun cas être considéré comme un moyen de lutter contre les causes de la crise alimentaires. Cette idée est combattue par le fait que nous constatons actuellement un renversement de situation en Europe concernant l'avenir de la PAC. Décrite il y a encore peu de temps, la plus grande partie du programme est cependant en train d'être réaffirmée en tant qu'axe majeur de la politique européenne.

Par conséquent, existe-t-il encore une place pour l'agriculture dans les accords de libre-échange?

L'agriculture ne peut faire l'objet d'une libéralisation, même dans 20 ou 25 ans, étant donné qu'il est peu probable que les exportations agricoles des pays ACP puissent d'ici-là concurrencer celles de l'UE. La libéralisation du secteur agricole dans le cadre des négociations commerciales constitue une menace directe pour la réalisation du premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement: réduire de moitié la faim et la pauvreté.

De nombreux États, régions et organisations paysannes des pays ACP souscrivent par conséquent à une politique agricole préconisant la « souveraineté agricole ». En traitant l'agriculture comme un secteur similaire aux autres, les APE sortent du cadre de cette perspective.¹¹ Les événements récents, dans toute leur réalité douloureuse, doivent nous conduire à admettre une exception agricole dans les négociations APE, tant pour les pays ACP que pour les États membres de l'UE.

Auteurs

J.-J. Grodent est responsable du service d'information de SOS Faim Belgique, et directeur de Défis Sud. Ce document a été préparé sur la base d'une présentation effectuée lors du séminaire « APE en (temps de) crise » du 29 avril 2010. Pour plus d'informations, une version plus complète de cet article est disponible sous le lien suivant: http://www.acp-eu-trade.org/library/library_detail.php?library_detail_id=5513&doc_language=Both

Notes

- 1 Vanuatu Daily Post, 08 août 2010.
- 2 Voir à ce sujet l'article d' Alan Matthews: Accords de partenariats économiques et sécurité alimentaire, paru dans Éclairage sur les négociations, Vol.9, n°5, juin 2010,
- 3 L'impact fiscal des APE par David Laborde, paru dans Éclairage sur les négociations, Vol 9, n°6 juillet 2010.
- 4 Evaluation synthétique des études d'impacts de l'APE réalisées pour les pays membres de la CEMAC, Sao Tomé et Príncipe et de la République démocratique du Congo », Rapport final, 2007, p.6, Philippe Hugon, Olivier Stintzy, Partenaires et stratégies, PrinceWaterhouseCoopers France. « EconomicPartnershipAgreements : makingthetools for development» (Les accords de partenariat économique: comment en faire des outils de développement), 2005, p.2, San Bilal, ECDPM. "Etude d'impact des APE sur l'économie du Mali », 2004, p. 14, B. Faivre Dupaigre, M. Coulibaly, A. Diana, IRAM – GREAT.
- 5 Voir à ce sujet l'article d'El Hadji Diouf: Pourquoi la clause NPF doit être retirée des APE paru dans Éclairage sur les négociations, Vol. 9 n° 8 (octobre 2010).
- 6 Il n'y a pas de plan «B» aux APE, Bernard Petit interview, Défis Sud n°81, mars 2008.
- 7 Pouvant d'ailleurs se tourner vers les pays ACP !
- 8 Version consolidée du Traité de fonctionnement de l'Union européenne, journal officiel de l'Union européenne, 30 mars 2010, Art. 39 à 44. Voir également l'Appel de Paris, signé par 22 pays européens, pour une politique alimentaire et agricole commune, décembre 2009, <http://agriculture.gouv.fr/appele-de-paris-pour-une-politique>.
- 9 Rapport de Lyon PE 24-03-2010)
- 10 "EPAs: Can bettersafeguards help?"(Les APE: de meilleures protections peuvent-elles aider?) park. Ulmer, Notes de conférence, APE en (temps de) crise, Bruxelles, 29 avril 2010.
- 11 Une interview récente avec le leader agricole africain Mamadou Cissokho valide cette approche : <http://www.youtube.com/watch?v=RvJnP3v-Gk4>.

S'engager avec les entreprises pour tirer le meilleur parti des fonds d'Aide au commerce

Catherine Grant

L'un des principaux objectifs de l'aide au commerce est de réduire les contraintes de l'offre qui empêchent les exportations de pays en voie de développement d'accéder aux divers marchés. Au cœur de ce programme se trouvent les acteurs qui sont véritablement engagés dans le commerce, c'est à dire, la plupart du temps, les entreprises du secteur privé qui produisent des biens et des services destinés à l'exportation.

À ce jour, toutefois, le secteur privé n'est pas spécialement impliqué dans les problématiques d'aide au commerce, et tout particulièrement dans certains des pays bénéficiaires en Afrique. Ceci peut refléter la focalisation de l'aide au commerce sur le développement des infrastructures liées au commerce. On peut néanmoins mieux faire en ce qui concerne la participation des entreprises dans les programmes d'aide au commerce, participation qui renforcerait les efforts d'implémentation et l'impact des dépenses. Voici quelques suggestions spécifiques qui s'appuient sur l'expérience professionnelle de l'auteur par le biais de ses travaux avec le Groupe des Employeurs de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) et le forum d'affaire de la SADC en Afrique Australe.

Une Participation limitée du secteur privé

Dans la plupart des pays de la SADC, le secteur privé est relativement limité et le nombre de sociétés qui sont engagés dans des activités de commerce international l'est encore plus. D'une certaine façon, cela devrait faciliter la tâche de consultations du secteur privé entreprise par les gouvernements, les donateurs et les autres acteurs de l'aide au commerce lors de la mise en œuvre de projets. Si l'on veut que l'aide au commerce contribue à une croissance créatrice d'emploi il est essentiel de faire l'effort d'impliquer le secteur privé, puisque les entreprises exportatrices sont souvent d'importants employeurs.

Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles la participation des entreprises a été limitée dans les débats sur l'aide au commerce dans la région SADC. Tout d'abord, il existe toujours une certaine méfiance entre les gouvernements et les entreprises. Les décideurs politiques ne croient pas toujours que les actions du secteur privé soutiennent les objectifs de développement fixés par les gouvernements. Il y a donc peu de mécanismes de consultation sur ces questions. Deuxièmement, le secteur privé n'est pas bien organisé dans certains pays. Il est alors plus difficile

pour les gouvernements et les bailleurs de fonds de mobiliser la communauté des entrepreneurs sur des questions politiques clés. D'autres défis existent dans les secteurs où la plupart des entreprises qui échangent à l'international sont des micro- ou des petites entreprises qui opèrent souvent de manière informelle (comme par exemple, le commerce agricole transfrontalier). Troisièmement, le manque de coordination entre les représentants des entreprises au niveau national s'étend à la sphère régionale, où le développement d'organisations fortes et pleinement représentatives du secteur privé a eu un succès très limité. Quatrièmement, il existe des contraintes de capacité dans la communauté des affaires de la SADC au niveau de leur engagement sur les questions de politiques publiques et de leur participation à l'élaboration des programmes d'aide au commerce. C'est à la fois un problème de ressources (humaines et financières), mais aussi le résultat d'un manque de sensibilisation au programme de l'aide au commerce et sur le soutien pratique qu'il pourrait apporter aux activités du secteur privé.

Améliorer l'engagement

Assurer une plus grande participation du secteur privé dans le débat autour de l'aide au commerce dans la SADC serait clairement un investissement qui rapporte beaucoup. En effet, c'est essentiel si l'on veut progresser et atteindre les objectifs fixés par l'Organisation Mondiale du Commerce, entre autres. Cela pourrait se faire grâce à un certain nombre d'initiatives, dont certaines auraient un impact positif tant sur l'acheminement de l'aide au commerce que sur l'engagement des pays de l'Afrique Australe dans les débats mondiaux de politique commerciale. Les gouvernements de la SADC et les institutions régionales devraient veiller à ce que le secteur privé soit reconnu comme un intervenant clé dans l'aide au commerce dès le départ. Pour la communauté des affaires, cela permettrait d'inciter à impliquer davantage les entreprises. Leur participation pourrait être soutenue par les bailleurs de fonds et les autres partenaires.

Sur le plan pratique, il est essentiel de soutenir les efforts en cours dans la SADC pour renforcer les organisations professionnelles, tant au niveau national que régional. Les tentatives de travail en dehors des structures commerciales existantes (telles que les chambres de commerce et d'industrie) devraient être évitées car cela peut tout simplement conduire à de nouvelles divisions et à l'absence d'engagement véritable dans

le secteur privé. Les organisations qui sont bien soutenues par les sociétés commerciales et qui peuvent revendiquer un niveau de représentation légitime devraient être autorisées à prendre part à l'élaboration des initiatives d'aide au commerce. Plus de recherches à l'échelle de l'industrie et des entreprises pourraient aider à mieux comprendre les contraintes de l'offre auxquelles les commerçants sont confrontés dans la région.

Le Groupe des Employeurs de la SADC (GES) est un exemple d'organisme régional qui cherche à renforcer parmi ses membres leurs capacités d'engagement sur une large gamme de problèmes d'intégration régionale. Ce dernier a changé sa concentration sur les questions traditionnelles d'emploi et de travail à une vue plus large de l'environnement des affaires en général. Le groupe a réussi à élargir son mandat et à entreprendre un certain nombre de projets relatifs au commerce, dont l'élaboration de positions communes sur les Accords de Partenariat Economique avec l'UE, et la participation au lancement de l'Accord de Libre-Echange de la SADC en août 2008.

Le GES est potentiellement un partenaire valable dans les débats sur l'aide au commerce dans la région et il tirerait parti d'un engagement plus fort, comme indiqué ci-dessus. Toutefois, le Secrétariat de la SADC a du mal à trouver des mécanismes cohérents pour s'impliquer avec les entreprises dans la région. De nombreux gouvernements membres ne profitent pas des opportunités existantes pour inclure des représentants du secteur privé dans leurs délégations. Des questions demeurent quant à la représentation de la GES. Des tentatives régulières (parfois soutenues par les bailleurs de fonds) sont faites pour mettre en place des groupes concurrents qui prétendent parler au nom des entreprises régionales. Cela conduit non seulement à une plus grande confusion mais cela donne aussi une excuse supplémentaire aux gouvernements et au Secrétariat de ne pas les impliquer.

Bien que les défis et les recommandations énoncées ci-dessus soient basés sur une expérience dans la région d'Afrique Australe, les mêmes problèmes existent dans de nombreuses autres parties du monde. Le programme d'aide au commerce dans son ensemble pourrait tirer profit d'une association plus étroite avec le secteur privé.

Auteur

Catherine Grant est le Chef du Programme de la Diplomatie Économique à l'Institut Sud-Africain des Affaires Internationales.

L'aide au commerce fonctionne-t-elle vraiment? Nous voulons le savoir

Matthew Wilson

Cinq ans se sont écoulés depuis la conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2005 à Hong Kong en Chine et on ne peut nier que l'aide au commerce a trouvé sa place dans le lexique du développement et du commerce international. Avec un financement en augmentation, les questions concernant l'aide au commerce changent: « Aide au commerce: à quoi cela sert-il? » est devenue « Aide au commerce: est-ce que cela fonctionne? ». C'est la question à laquelle le troisième examen global de l'Initiative d'aide au commerce (*Third Global Review of Aid for Trade*) cherchera en substance à répondre lors de la réunion de juillet 2011.

En cette période de restrictions budgétaires et d'examen des dépenses des donateurs, l'impact de cette aide se trouve soumis à un examen de plus en plus attentif. On pardonnera ceux qui ne voient dans cet examen qu'un processus à dimension unique motivé par des contraintes budgétaires. Mais cela va plus loin. Les citoyens des pays en voie de développement demandent également des comptes; ils veulent voir la croissance économique et le développement. Un consensus est en train d'apparaître autour de l'idée qu'il est nécessaire de faire la preuve de nos actions. C'est justement le but de ce troisième examen global de l'Initiative d'aide au commerce: vérifier qu'elle fonctionne.

En 2007, l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont mis en place un cadre général de suivi et d'évaluation de l'Initiative d'aide au commerce. Ce cadre a fait la preuve de sa capacité à collecter les informations concernant les flux de financement se dirigeant vers les différentes catégories d'aide au commerce: réglementations et politiques commerciales, infrastructures liées aux échanges commerciaux, ajustements liés aux échanges commerciaux, développement des capacités productives (incluant le développement des échanges) et autres besoins concernant les échanges commerciaux. (Il s'agit là des catégories identifiées par le groupe de travail du directeur général dans ses recommandations de 2006. [1].) L'OCDE utilise des procurations dans son système de suivi des créateurs pour recueillir les informations concernant les catégories d'aide correspondant aux limitations des pays en voie de développement en matière d'offre et d'infrastructures liées aux échanges commerciaux. Sur la base des rapports de l'OCDE, nous pouvons affirmer avec confiance que l'une des réussites de l'Initiative d'aide au commerce a été la mobilisation des ressources, bien qu'une partie de leur augmentation puisse être attribuée à une meilleure catégorisation et à un meilleur suivi des flux d'aide destinés aux catégories concernant les échanges commerciaux. Les dépenses d'aide au commerce ont atteint 41,7 milliards de dollars US en 2008, augmentant de 62 % par rapport aux dépenses annuelles moyennes entre 2002 et 2005.

Tout en pouvant affirmer que nous avons su mobiliser les ressources, que pouvons-nous dire concernant l'impact de ces ressources sur les pays partenaires et les communautés économiques régionales? Intuitivement, le soutien des capacités productives devrait se traduire par des capacités productives plus importantes. Les interventions d'aide au commerce visant à réduire les limitations de l'offre devraient certainement surmonter celles-ci. Le soutien aux infrastructures facilitant les échanges commerciaux devrait par définition abaisser les coûts d'exploitation et de transport des marchandises. Mais le fait-il? L'a-t-il fait? Et comment pouvons-nous le mesurer?

C'est la raison pour laquelle le directeur général de l'OMC et le secrétaire général de l'OCDE ont lancé un nouvel exercice de suivi visant à recueillir des informations concernant l'impact et les résultats en vue du troisième examen global, par le biais d'un appel d'histoires de cas. L'objectif de ce processus est de favoriser une meilleure compréhension des effets et des résultats de l'aide au commerce et de tirer les enseignements des meilleures pratiques; il vise également à recueillir des informations sur la manière dont les choses pourraient être améliorées. Le but est de faire la lumière sur ce qui se passe sur le terrain. Cet appel à des histoires de cas constitue désormais un nouvel élément du cadre de suivi pour le troisième examen global. Nous espérons que ces récits apporteront une perspective bien nécessaire sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et ce qui pourrait être amélioré dans l'Initiative d'aide au commerce.

Afin de faciliter la contribution des pays membres dans cet exercice de suivi et d'évaluation, un certain nombre de sessions de formation régionales sont en cours d'organisation par l'OMC et ses partenaires. Une session couronnée de succès s'est tenue en Afrique francophone au mois d'octobre. D'autres manifestations sont prévues pour l'Afrique anglophone en novembre avec l'aide de la Commission économique pour l'Afrique. Des sessions de formation pour l'Asie et l'Amérique latine auront lieu au mois de novembre. Une session pour les îles du Pacifique est en cours d'organisation avec le soutien de l'Australie. Les Caraïbes bénéficieront également en janvier 2011 d'un forum régional sur l'Initiative d'aide au commerce organisé avec le soutien de Inter-American Bank.

L'OMC et l'OCDE ont déjà commencé à recevoir des histoires de cas. La première provenait d'une petite économie enclavée et vulnérable: la Mongolie. Nous espérons que d'autres pays membres de l'OMC, des observateurs et des organisations observatrices soumettront également leurs expériences, nous permettant d'établir un ensemble de preuves susceptible d'approfondir le débat sur l'aide pour le

commerce. Il y a beaucoup à discuter: le rôle du secteur privé dans la définition des priorités, la mise en œuvre et les partenariats portant sur les programmes liés aux échanges commerciaux, l'utilisation de l'aide pour le commerce pour l'obtention de formes supplémentaires d'investissements directs étrangers ou intérieurs, la place du développement de la capacité commerciale Sud-Sud et de son importance croissante comme vecteur de transfert des connaissances et de la technologie.

Nous pouvons déjà voir l'impact positif de la problématique de l'aide au commerce sur les échanges et le développement. Longtemps des fiefs séparés, les communautés du développement et des échanges commerciaux sont désormais impliquées dans un dialogue continu qui reconnaît explicitement la capacité des échanges commerciaux à soutenir et catalyser la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Comme l'a dit Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, lors du sommet sur les Objectifs de développement du millénaire au mois de septembre à New York: "Les régions où les plus grands progrès ont été accomplis dans l'éradication de la pauvreté sont celles qui commercent le plus. Il existe une corrélation directe entre l'intégration dans le système multilatéral des échanges commerciaux et la croissance économique, entre croissance et réduction de la pauvreté."

L'objectif de ce troisième examen global est de montrer l'impact de l'Initiative d'aide au commerce et de démarrer un processus susceptible de répondre peut-être à la question: « Est-ce que cela fonctionne? ». Il s'agit d'un défi de taille et nous ne le sous-estimons pas. Fondamentalement, il ne peut se réaliser qu'avec la participation et le leadership des pays partenaires et des partenaires de développement de ceux-ci.

L'aide au commerce a modifié la place accordée au commerce au sein de la communauté du développement, et modifié la manière dont la communauté du commerce perçoit le développement. La connaissance est là, la reconnaissance est évidente, reste à montrer l'impact du programme et comment il pourrait mieux fonctionner. J'invite non seulement les pays membres de l'OMC, les pays observateurs et les organisations observatrices, mais également la société civile et le secteur privé à apporter leurs contributions. Nous avons donc hâte d'entendre vos réponses à la question: est-ce que l'aide pour le commerce fonctionne?

Auteur

Matthew Wilson est coordinateur adjoint de l'aide au commerce au sein de la division du développement à l'OMC. Pour contribuer au troisième examen global de l'Aide pour le commerce, visitez: http://www.oecd.org/document/31/0,3343,en_2649_34665_41830879_1_1_1_1_1,00.html.

Le grand coup monté du coton

Anne-Sophie Nivet et Aurélie Walker

Le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali – quatre des pays les moins développés de la planète – dépendent plus du coton que de toute autre production pour leurs revenus d'exportation. Ces quatre pays, collectivement appelés les Cotton 4 ou C-4, produisent du coton au prix le plus compétitif du monde, un avantage concurrentiel censé les placer dans une position privilégiée pour profiter d'une demande mondiale en constante augmentation pour les produits en coton.

Mais un rempart de subventions, érigé principalement par quatre des principales puissances commerciales, a ruiné tout espoir de voir les pays du C-4 sortir de la pauvreté en s'enrichissant grâce au commerce. Au cours des neuf années ayant suivi le lancement du Cycle de Doha pour le développement (CDD) sous l'égide de l'OMC, les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et l'Inde ont versé au total 47 milliards de dollars à leurs producteurs de coton. Le Comité consultatif international du coton estime que ces subventions, source de distorsions sur les marchés, ont fait baisser de 10% les cours mondiaux du coton. Personne ne nie les problèmes internes rencontrés par le secteur cotonnier africain, mais cela n'excuse pas le maintien en Europe et aux États-Unis de subventions qui faussent le jeu des échanges commerciaux.

Le rôle majeur de l'Union européenne¹

Les États-Unis restent clairement les plus gros pourvoyeurs de subventions en volume (avec 818 millions de dollars distribués pendant l'exercice 2009/2010) et leurs subventions sont sources de distorsions plus importantes que celles de l'Europe. Mais malgré sa faible part dans la production mondiale, inférieure à 2%, le rôle de l'UE n'est pas négligeable. Le mois dernier a vu la publication de la communication de la Commission européenne sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC).² Ce document contient une lacune malheureuse permettant le maintien d'un régime de subventions pour le coton sous lequel 5,94 milliards d'euros ont déjà été distribués à 100 000 producteurs de coton européens depuis 2001.

Près de 65% de l'aide européenne versée aux agriculteurs est désormais « découplée » de la production, signifiant qu'elle est versée aux producteurs indépendamment de ce qu'ils décident de cultiver. Mais crucialement, 35% de cette aide prend encore la forme de versements spécifiques pour le coton. Cette fraction « couplée » cherche à éviter l'abandon de la culture cotonnière dans les régions plus pauvres d'Europe productrices de coton. L'UE distribue en outre le plus gros montant de subventions par livre de coton.

Dans son étude d'impact sur le coton de 2007, la Commission européenne reconnaissait qu'

« un régime de soutien entièrement découplé serait compatible avec la position de négociation de l'UE dans le Cycle de Doha. » L'étude notait en outre qu'une option de découplage complet serait « en accord avec la réforme de la PAC, dont la principale composante est le découplage du soutien aux revenus. »³

La Commission européenne est consciente du conflit fondamental entre sa politique cotonnière et son engagement vis-à-vis du développement. Le rapport de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement (CPD) soulignait en 2007 que le coton était un domaine dans lequel la cohérence des politiques en matière de commerce, d'agriculture et de développement pouvait être améliorée. « Par une réduction supplémentaire de sa production de coton, l'UE ferait un pas qui aiderait probablement les producteurs africains, » notait le rapport. « L'UE augmenterait également sa crédibilité dans les négociations commerciales. »⁴

Une réforme du système de subventions de l'UE ne résoudrait pas tous les problèmes des producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest. Mais son impact sur les négociations de l'OMC sur le coton pourrait être significatif. En donnant le bon exemple, l'UE pourrait isoler les États-Unis et augmenter ainsi la pression sur Washington pour un changement de politique.

De façon étonnante, le coton est présenté dans le rapport 2009 de CPD comme une réussite en matière de cohérence des politiques. « La production totale de l'UE est actuellement estimée à moins de 1,3% de la production mondiale, » indique le rapport. « En outre, le marché de l'UE est complètement ouvert et il n'y a pas de subventions à l'exportation. »⁵ Le rapport 2009 ne mentionne pas la différence de traitement entre la plupart des produits agricoles subventionnés, qui reçoivent un niveau d'aide découplé à hauteur de 90%, et le coton, qui n'est découplé qu'à hauteur de 65%. La Commission européenne semble avoir tout simplement réduit ses ambitions en matière de cohérence pour le coton.

La politique cotonnière de l'UE doit être examinée dans un contexte politique plus large. L'ensemble des membres de l'OMC ont convenu en 2005 de faire avancer les négociations sur le coton, et cette question fait figure de test décisif en matière de développement dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement (CDD). Les États-Unis ont toujours refusé jusqu'à présent d'entamer des discussions sérieuses, affirmant qu'aucune proposition ne pouvait être faite concernant le coton tant qu'un accord n'avait pas été conclu sur les subventions agricoles en général. L'UE a significativement découplé ses subventions cotonnières de la production, mais tant que subsistent des facteurs de distorsion des échanges, toute pression qu'elle exercera

sur ses partenaires commerciaux pour réformer leurs propres subventions portera atteinte à sa crédibilité.

Pendant que le CDD piétinait, la décennie passée a vu le développement rapide d'un mouvement mondial pour le commerce équitable, rassemblant producteurs et consommateurs dans un mouvement de changement citoyen. Le commerce équitable cherche à établir des partenariats commerciaux fondés sur le dialogue, la transparence et le respect pour favoriser une plus grande équité dans les échanges internationaux. Le succès de la certification « Fairtrade » au Royaume-Uni et ailleurs révèle une demande des consommateurs pour un système commercial basé sur ce genre de principes. Il est temps que nos dirigeants mondiaux réagissent.

La PAC actuelle arrive à échéance en 2013 et les négociations sont en cours pour la réformer. Afin de respecter l'engagement pris à l'OMC en 2005 de traiter le coton « de façon rapide, ambitieuse et adaptée » et de montrer son attachement à une conclusion du processus du CDD, l'UE doit découpler ses subventions à la production du coton sans plus tarder.

Auteurs

Anne-Sophie Nivet est chef de projet commerce et développement au sein du centre IDEAS à Genève. Aurélie Walker est conseillère de politique commerciale auprès de la fondation Fairtrade à Londres. Cet article est adapté d'un rapport récemment publié par la fondation Fairtrade: "The Great Cotton Stitch-Up," (Le grand coup monté du coton), disponible sur: www.fairtrade.org.uk/products/cotton/the_great_cotton_stitch_up.aspx.

Notes

- 1 Cette article est consacré aux politiques de l'UE concernant le coton; un prochain article à paraître dans Éclairage sur les négociations début 2011 portera sur le rôle des subventions américaines.
- 2 COMMUNICATION DE LA COMMISSION (2010), La PAC à l'horizon 2020: Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir, 18 novembre 2010 ; disponible sur <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0672:FIN:fr:PDF>
- 3 Document de travail des services de la Commission européenne (2007), 'Cotton Impact Assessment' (Étude d'impact sur le coton), SEC(2007) 1481, Bruxelles
- 4 Commission des communautés européennes, document de travail des services de la commission accompagnant le document de travail de la commission: rapport de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement (2007), (COM(2007)545 final), Bruxelles, SEC(2007) 1202, Bruxelles (http://ec.europa.eu/development/center/repository/Publication_Coherence_DEF_fr.pdf)
- 5 Commission des communautés européennes, document de travail des services de la commission accompagnant le rapport de la Commission destiné au Conseil (2009), rapport 2009 de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement (COM(2009)461 final), Bruxelles, SEC(2009) 1137, Bruxelles

Aperçu sur L'OMC

Lamy sur les négociations de Doha: C'est la dernière ligne droite.

Les membres de l'OMC sont prêts à lancer une série intensive de négociations dans la mesure où ils ont pour objectif d'amener à un terme le cycle de Doha sur les négociations commerciales internationales d'ici la fin 2011. Pascal Lamy, directeur général de l'institution commerciale multilatérale, a dit mardi que le groupe des 20 économies les plus puissantes et le forum de la Coopération Economique Asie Pacifique (APEC), ainsi que des dirigeants avec qui il avait discuté en personne, avaient envoyé aux membres de l'OMC le signal requis pour diriger ces négociations difficiles vers leur phase finale.

Dans son discours durant la réunion du Comité de Négociations Commerciales le 30 novembre, Lamy a mis en avant un « programme intensif de travail » pour les mois à venir, avec des discussions informelles en supplément des réunions de comités de négociations prévus pour décembre, suivi en janvier par le début de pourparlers quasi continus sur toutes les problématiques du cycle de Doha. Le premier objectif est la mise à jour des textes de négociations qui serviraient de base à un accord final. Lamy souhaite que ces textes soient prêts pour chaque zone de négociation d'ici la « fin du premier trimestre 2011 ». Il a appelé urgemment les membres à mettre en avant des propositions de compromis qui réduiraient le nombre de désaccords dans les textes futurs.

Selon l'agenda décrit par Lamy, "l'approche cocktail" des réunions sous divers formats – petits groupes, contacts bilatéraux, groupes de négociations et ses propres consultations – devrait continuer, tandis que les membres continuent à chercher un compromis. A partir du 10 janvier, les groupes de négociations sur les règles, sur la facilitation du commerce, sur le commerce et l'environnement, sur les droits de propriété intellectuelle, et sur le développement vont commencer des sessions intensives, pour être rejointe une semaine plus tard par des négociations en matière d'agriculture, d'accès aux marchés non agricoles, de services, et de règlement des différends. Lamy a mis l'accent sur le fait que les ambassadeurs et les représentants officiels basés dans les capitales joueront un rôle clé dans ces discussions, afin d'aider les ministres à préparer le terrain au niveau national pour un accord éventuel. « Le dernier compte

à rebours commence maintenant » a-t-il ajouté.

Un nouveau texte NAMA requis avant la fin avril selon le président

Luzius Wasescha, qui dirige les discussions sur l'accès aux marchés non agricoles (NAMA), a ouvert le dernier cycle des négociations NAMA le 26 novembre en mettant en avant les prochaines étapes du processus et en appelant urgemment les délégués à entrer dans un mode de négociation intensif. Ses commentaires sont venus en aval d'un appel similaire par le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, qui a parlé au comité de négociations commerciales.

Parlant aux membres du groupe de négociations NAMA, l'ambassadeur Suisse Wasescha a dit qu'après les négociations de petits groupes entre ambassadeurs sur le cycle de manière générale, la balle était de retour dans le camp des négociateurs. Il a appelé à des discussions intensifiées en comités restreints, qui devraient développer un nouveau texte d'ici les vacances de pâques afin de laisser du temps aux membres pour conclure le cycle de Doha à la fin de l'année. L'intensification est essentielle a-t-il dit : un large groupe peut avoir un impact minimal si il manque d'énergie. Cependant un groupe restreint en taille mais grand en terme d'énergie peut accomplir beaucoup.

Wasescha a mis en avant trois points essentiels sur la manière de procéder pour le futur. Premièrement, il a dit que si des membres sentaient que certaines problématiques spécifiques n'avaient pas reçu assez d'attention, cela devrait être discuté directement avec lui. Deuxièmement, il a mis l'accent sur le fait que les coordinateurs des différents groupes nationaux devraient clairement mettre en avant que le temps était précieux et que les processus de coordination devraient être accélérés. Troisièmement, il a demandé aux négociateurs de ne s'intéresser qu'à l'essentiel. Ainsi, les délégués devraient éviter les discussions détaillées et abstraites et se concentrer sur la rédaction de propositions textuelles concrètes.

Les membres discutent des principes de mécanisme de suivi des TS&D

Lors d'une réunion le 8 novembre, les membres de l'OMC ont accueilli favorablement de manière générale un ensemble de principes définissant

un mécanisme de suivi qui réviserait le fonctionnement des dispositions de l'OMC pour le traitement spécial et différencié (TS&D) pour les pays en développement. Les « principes directeurs » pour le mécanisme de suivi sont le résultat de discussions en cours entre ambassadeurs de l'OMC. Ils avaient été auparavant discutés entre groupes restreints de pays, et la réunion de novembre fut la première fois qu'ils étaient examinés par le comité complet sur le commerce et le développement au cours d'une session spéciale de négociations. Au cours de la rencontre, les délégués ont demandé au président de session de réviser « un document préparatoire » sur les mécanismes de suivi afin de refléter les nouveaux principes.

Selon les principes, le mécanisme "devrait jouer en tant que point focal au sein de l'OMC afin d'analyser et de réviser la mise en œuvre des dispositions de TS&D. Celui-ci devrait compléter et non remplacer d'autres mécanismes de révision adéquats dans d'autres divisions de l'OMC ». Il « évaluerait régulièrement l'utilisation et l'efficacité des dispositions TS&D, dans le but d'assurer qu'elles sont mises en œuvre de manière effective ». Il devrait également suggérer des actions « lorsque nécessaire » qui renforcerait et améliorerait les dispositions révisées.

En général, les pays en développement étaient plus prudents dans leur soutien aux principes que les pays développés. La Zambie souhaitait une référence explicite au paragraphe 44 du mandat de Doha, qui demande aux membres de réviser « toute mesure de traitement spécial et différencié... dans le but de les rendre plus effective, précise et opérationnelle. » Les pays développés sont nerveux sur la perspective d'inclure explicitement cette phrase, par peur que cela change le mécanisme de suivi en un forum de négociation permanent. A leurs yeux, les principes établissent un équilibre adéquat, dans lequel le mécanisme serait plus qu'un simple exercice de transparence, mais manquant d'un véritable groupe de négociation.

Le CCE cherche une voie pour l'avenir en matière de biens environnementaux

Les membres de l'OMC s'accordent sur le fait qu'ils ont besoin de revitaliser des négociations stagnantes sur la libéralisation du commerce des biens environnementaux. Ils semblent seulement ne pas pouvoir

s'accorder sur la manière de faire cela. Il ne semble pas évident qu'ils puissent faire cela sans une revitalisation des négociations du cycle de Doha.

Même avant la stagnation générale du cycle de Doha depuis les deux dernières années, les négociations de l'OMC sur des mesures supplémentaires de libéralisation des biens environnementaux ont été très ralenties. Les pays étaient incapables de s'accorder sur la nature même de ce qu'est un bien environnemental digne d'être inscrit à une réduction supplémentaire de tarifs douaniers. Les pays développés pour la plupart ont favorisé la création d'une liste négociée de tels produits, mais de nombreux pays en développement se plaignent que les produits proposés reflètent les intérêts d'exportation du nord. D'autres approches auraient temporairement libéralisé le commerce sur les biens utilisés dans des produits environnementaux approuvés, ou auraient vu certains pays s'engager dans un processus d'offre et de demande afin de déterminer quels biens seraient sujets à des baisses supplémentaires de tarifs douaniers.

Les délégués se sont économisés mutuellement une revue de ces différences durant une réunion des 8 et 9 novembre du comité pour le commerce et l'environnement (CCE) en session spéciale de négociations. Certains, tels que le Brésil, ont noté qu'une série d'autres problématiques nécessite une discussion, tel que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement, le transfert de technologie, et les barrières non tarifaires. Les Etats Unis ont rétorqué que ces problématiques ne pourraient pas être étudiées dans l'abstrait – et devraient être examinées en relation avec des produits spécifiques.

Les membres ont également discuté un aspect différent des négociations de Doha sur l'environnement et le commerce : le mandat pour clarifier la relation entre les règles de l'OMC existantes et des obligations de commerce spécifiques établies dans des accords environnementaux multilatéraux (Paragraphe 31 (i) de la déclaration de Doha). Dans une nouvelle proposition (TN/TE/W/77) – la première sur le sujet depuis deux ans – la Suisse a appelé à une procédure « conciliatoire et non juridictionnelle » dans laquelle les membres qui désapprouveraient la relation entre les règles existantes de l'OMC et les obligations commerciales établies dans les

accords environnementaux multilatéraux pourraient demander au président du CCE de faciliter les discussions visant une solution, ainsi mettant fin à des disputes controversées.

ACTA face aux critiques de l'OMC et des Etats Unis

Un accord multilatéral quasiment conclu sur la contrefaçon a été mis à rude épreuve la semaine dernière à l'OMC, alors que certains membres ont accusé l'accord de sous estimer la coopération multilatérale et les règles globales sur la propriété intellectuelle. Le futur Accord Commercial Anti Contrefaçon (ACTA) fait également face à des questionnements de la part d'un de ses partisans majeurs, les Etats Unis, au niveau d'incertitudes sur certaines clauses dans l'accord préparatoire qui contrediraient la loi américaine.

Durant la session des 26 et 27 octobre du conseil sur les aspects du droit de la propriété intellectuelle liés au commerce (TRIPS) de l'OMC, les pays en développement tels que la Chine et l'Inde ont exprimé leurs inquiétudes sur la cohérence d'ACTA par rapport aux règles de propriété intellectuelle de l'OMC, mettant en avant la possibilité de conflits commerciaux si des parties non signataires d'ACTA sont affectés par les dispositions de l'accord. Selon les pays prenant part aux négociations ACTA, un accord final serait envisageable avant la fin de l'année ; la plupart des différends majeurs ayant été résolu durant une session de négociations à Tokyo début octobre.

Au sein du Conseil sur les TRIPS, la Chine a appelé à un examen approfondi de la cohérence et de la compatibilité entre ACTA et le cadre légal de l'OMC, en particulier pour savoir si cela risquerait de créer des obligations restrictives au commerce additionnelles pour les membres de l'OMC. La Chine a également critiqué le manque de transparence qui caractérisait la plupart des négociations ACTA. Le délégué indien a mis en garde sur le fait qu'ACTA pourrait « complètement déranger la balance des droits et obligations des accords sur les TRIPS », et « potentiellement ébranler sérieusement des décisions prises multilatéralement telles que la déclaration de Doha sur la santé publique à l'OMC et l'agenda du développement à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. »

ACTA fait également face à des défis au sein même de certains membres

clés – tel que les Etats Unis. « Inside US Trade », une publication sur le commerce basé à Washington, a rapporté que des représentants officiels des brevets américains sont incertains sur le fait de savoir si ACTA contredirait les dispositions de la nouvelle loi de réforme de la santé, ainsi que d'autres loi relatives à des brevets américains. Ce qui est en cause sont les dispositions dans la réforme de la santé américaine et d'autres lois sur les brevets américains qui limitent les dommages et les injonctions dans certains cas d'infractions aux brevets, tels que dans le développement de médicaments génériques ou dans la réalisation d'opérations chirurgicales. Les dispositions ACTA ne contiennent pas de tels plafonnements sur les compensations.

Cette information est un résumé d' "ICTSD's Bridges Weekly Trade News Digest".

Le point sur les APE

Melissa Julian et Quentin de Roquefeuil

Les dirigeants réunis au sommet Afrique-UE conviennent d'accélérer les travaux des APE

Les gouvernements se sont engagés dans une déclaration commune adoptée lors du sommet Afrique-UE des 29 et 30 novembre à Tripoli à la conclusion d'accords de partenariat économique (APE) soutenant le développement socio-économique, l'intégration régionale et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a indiqué aux journalistes présents au sommet que les préoccupations africaines concernant les APE avaient fait l'objet d'un débat constructif et qu'il « existait un engagement clair d'accélérer nos travaux sur ce sujet ». Il s'est engagé à « ce que l'UE « fasse preuve de flexibilité pour répondre aux préoccupations de l'Afrique » et a noté que les commissions européennes pour le commerce et le développement étaient prêtes à engager des négociations techniques pour obtenir des résultats concrets. « J'espère que nous verrons très bientôt des progrès significatifs, » a-t-il dit.

Jean Ping, le président de la Commission de l'Union africaine, a indiqué aux reporters que l'UE avait déjà montré beaucoup de flexibilité dans les négociations APE, que des progrès étaient en train d'être accomplis, et que les positions n'étaient pas aussi divergentes qu'elles ne l'étaient lors du sommet de 2007. Il a également indiqué qu'il était nécessaire de conclure rapidement les APE.² Plusieurs États africains ont aussi soulevé les questions dites « litigieuses » des négociations APE. Le président de la CE et certains États membres de l'UE ont répété que l'UE a déjà fait preuve de flexibilité et continuera de le faire dans les négociations. Le débat a été décrit comme constructif. Le sommet a également adopté le second plan d'action (2011-2013) pour la stratégie commune Afrique-UE visant à renforcer la coopération dans huit domaines, l'un d'entre eux étant le commerce et l'intégration régionale. Le prochain sommet Afrique-UE doit avoir lieu à Bruxelles en 2013.

Les APE avaient été mis à l'ordre du jour du sommet lors d'une réunion ministérielle le 19 novembre à Lilongwe au Malawi. Lors de cette réunion, les ministres avaient souligné la nécessité de renforcer le dialogue politique au niveau approprié afin de trouver des solutions aux préoccupations communes concernant les APE, et indiqué que le troisième sommet Afrique-UE constituait une bonne opportunité pour un tel dialogue. Cette demande du 19 novembre faisait suite à une résolution adoptée lors de la réunion du conseil des ministres ACP

ayant eu lieu du 8 au 10 novembre. Cette résolution réaffirmait la nécessité de critères objectifs basés sur les objectifs politiques convenus au niveau multilatéral, afin de déterminer les paramètres de conclusion et de mise en œuvre des APE. Elle demandait également à l'UE de maintenir le règlement d'accès aux marchés des APE jusqu'à ce que les APE complets soient signés et mis en œuvre.

La position des pays ACP a été élaborée dans le cadre de la « déclaration de Kigali » des ministres africains du commerce adoptée lors de leur réunion du 2 novembre.³ Les ministres convenaient également dans cette déclaration de « prendre en compte » les recommandations sur les APE définies dans un document de position ayant été développé lors d'une réunion de coordination de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales d'Afrique qui avait eu lieu au mois d'octobre.⁴ Ce document de position n'a cependant pas été adopté en tant que position officielle parce que certains pays d'Afrique n'en approuvaient pas l'ensemble des points.

Du côté de l'UE, les discussions se sont poursuivies entre les États membres et la Commission pour définir les ajustements possibles de la stratégie de l'UE pour les APE pour revigorer les pourparlers. Il n'y pas eu de prise de position officielle, et certaines différences de vue subtiles existent entre les États membres quant à la manière d'avancer, bien que tous conviennent que l'UE doit faire preuve de plus de souplesse dans les limites de la compatibilité avec l'OMC. Selon Olivier Chastel, secrétaire d'état belge pour les affaires européennes (la Belgique ayant actuellement la présidence tournante de l'UE), certains États membres souhaitent que l'UE émette un message politique fort sur la position de l'Afrique, tandis que d'autres privilégient une approche plus positive et proactive.⁵ Selon Charles Michel, ministre belge du développement, la majorité des États membres souhaiteraient également établir un calendrier pour la conclusion des APE et la réforme du règlement d'accès aux marchés des pays ACP afin d'accélérer les négociations et de veiller à ce que le régime commercial UE-ACP fournisse une sécurité et une prévisibilité complètes pour les entreprises.

Le commissaire européen au commerce Karel De Gucht a souligné la volonté de l'UE de faire preuve de flexibilité dans les négociations APE, mais a également indiqué que cette flexibilité ne pouvait s'exercer que dans le cadre d'un engagement politique renforcé des pays ACP visant à faire avancer les pourparlers.

Le commissaire européen au commerce discutera des APE lors de l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Au moment de la mise en presse d'éclairage, l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE se déroulait à Kinshasa du 30 novembre au 4 décembre.⁶ À l'occasion de cette réunion, le commissaire de l'UE au commerce, Karel De Gucht, a délivré un important discours sur les APE.⁷ La réponse de la CE à une question de l'assemblée parlementaire paritaire (APP) note cependant que la Commission envisage d'achever son bilan des négociations APE d'ici la fin de l'année. Elle soumettra ensuite peu de temps après des options concrètes pour aller de l'avant.⁸

L'Afrique centrale se prépare pour la session de négociation de l'APE du mois de décembre

Les membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) sont actuellement en train de faire passer le fonds APE par les procédures légales requises. Les responsables officiels de la CEMAC envisagent d'utiliser le programme de développement de l'APE d'Afrique de l'Ouest (PAPED) comme modèle pour l'identification des priorités auxquelles le fonds devra répondre. Une réunion de consultation régionale (repoussée depuis le mois de mars) se tiendra du 6 au 8 décembre à Douala au Cameroun, suivie par une session de négociation avec l'UE du 9 au 10 décembre qui se concentrera sur les questions litigieuses. La région prévoirait également de publier une nouvelle feuille de route et un nouveau calendrier pour les négociations

Les négociations APE avec l'Afrique de l'Ouest repoussées à l'année prochaine

Les négociations APE au niveau technique entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest prévues pour le mois de novembre ont été repoussées à l'année prochaine. Lors d'une réunion fixée pour la semaine du 26 novembre, les ministres du commerce de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) devaient renouveler leur attachement à une conclusion des négociations de l'APE ainsi que leurs demandes d'une prise en compte complète de la dimension du développement dans l'accord, notamment par le biais d'un financement adéquat du programme de développement de l'APE.

Une réunion du comité ministériel régional de suivi sur les négociations APE a été fixée pour la troisième semaine de janvier. Cette réunion cherchera à apporter des orientations sur les questions politiquement sensibles qui bloquent actuellement les négociations ouest-africaines. La conclusion d'un APE régional complet

permettrait d'éviter que l'accord intérimaire paraphé par le Ghana et celui signé par la Côte d'Ivoire ne remettent en cause le processus d'intégration dans la région, indiquent certaines sources.

Négociations APE entre l'UE et l'Afrique orientale et australe (AfOA) programmées au mois de décembre

Il n'y a pas eu de négociations concernant l'APE de l'Afrique orientale et australe depuis la dernière édition d'Éclairage. Des sources indiquent que le bloc AfOA se coordonne avec d'autres régions d'Afrique tout en demeurant dans l'attente d'une orientation politique au plus haut niveau en provenance du sommet Afrique-UE. Le groupe de l'APE AfOA se réunira au niveau technique le 13 décembre pour préparer une réunion technique conjointe avec l'UE les 14 et 15 décembre à Harare au Zimbabwe. Les discussions se baseront sur un projet de texte de l'APE complet et couvriront toutes les questions en suspens dans les négociations. La région a pour objectif de conclure les pourparlers d'ici l'année prochaine.

Des progrès dans les négociations de l'APE avec la SADC, mais les négociations se poursuivront en 2011

Deux sessions de négociation se sont tenues au mois de novembre entre l'UE et les membres du groupe de l'APE de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). La première rassemblait les experts techniques à Bruxelles du 9 au 11 novembre tandis que la seconde concernait les représentants officiels de haut niveau et se tenait à Maputo au Mozambique les 22 et 23 novembre.

De bons progrès auraient été accomplis sur les règles d'origine, notamment en ce qui concerne les cumuls au sein du groupe de l'APE SADC, et avec les autres pays ACP, bien qu'il reste encore du travail à effectuer sur les fondements administratifs nécessaires pour tirer le meilleur parti des dispositions de cumul. Une question en suspens reste néanmoins l'impossibilité pour le groupe SADC (et les pays ACP dans leur ensemble) de cumuler avec l'Afrique du Sud sur les marchandises pour lesquelles l'Afrique du Sud ne bénéficie pas d'une exonération de droits de douane et de quotas pour l'accès aux marchés de l'UE. Cela pourrait, selon certaines sources, compromettre les exportations en provenance d'autres membres de la SADC s'approvisionnant en produits sud-africains pour leurs exportations vers l'UE.

Il y a également eu des discussions sur les règles d'origine pour le commerce du poisson et sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles et industriels. La CE n'a pas encore répondu

à une demande de la SADC concernant des concessions tarifaires sur un ensemble de lignes principalement agricoles. Les discussions sur ces questions se poursuivront. Les parties se sont mises d'accord sur le contenu des textes de l'APE dans plusieurs domaines. Une douzaine de questions litigieuses nécessitent des discussions supplémentaires, l'une d'entre elles portant sur la proposition d'une clause de NPF. Le groupe APE SADC a indiqué qu'il ne considérera que des "accords coopératifs" sur les questions liées aux échanges commerciaux telles que l'investissement, la concurrence et les achats, sans obligations légales ni engagement d'en négocier à l'avenir. Concernant les services, certains membres du groupe sont néanmoins prêts à négocier des engagements contractuels. En ce qui concerne les indications géographiques, la CE s'attend néanmoins à ce que le groupe de l'APE avec la SADC aille au-delà d'une simple coopération.

Les responsables officiels ont convenu de prolonger les négociations de l'APE au-delà de l'échéance auto-imposée de décembre 2010. La prochaine session de négociations est prévue pour la fin du mois de février à Maseru au Lesotho.

Les membres de la Communauté d'Afrique de l'Est discutent du chemin à suivre concernant l'APE mais manquent l'échéance du mois de novembre

Au moment de la mise sous presse d'Éclairage, les chefs d'État des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) devaient se réunir le 3 décembre à Arusha (Tanzanie) pour discuter du chemin à suivre concernant l'APE CAE-UE. Ce sommet était précédé d'une réunion des ministres du commerce de la CAE le 29 novembre, lesquels ont convenu de reprendre les négociations de l'APE et de conclure celles-ci d'ici un an.⁹ Les ministres ont également adopté un projet de feuille de route commune pour l'APE. Le secrétariat de la CAE a reçu instruction de développer des stratégies pour faire avancer les pourparlers, de préparer un budget pour les négociations de l'APE complet et de convoquer une réunion des experts de l'APE en janvier 2011.

Le sommet du 3 décembre avait été organisé pour discuter des positions nationales sur l'APE, convenir d'une position au niveau régional et finaliser une feuille de route pour la conclusion des négociations. Il est également prévu que les responsables officiels poursuivent leurs efforts en vue de la signature d'un APE régional complet (venant remplacer l'APE intérimaire paraphé) avec l'UE dans les prochains mois. Un document d'information du secrétariat de la CAE sur les négociations de l'APE CAE-UE présente l'état

d'avancement actuel des négociations et révèle plusieurs divergences de vue fondamentales sur des questions en suspens.¹⁰

Bien que l'échéance auto-imposée de fin novembre pour la conclusion des négociations n'ait pas pu être respectée, les responsables officiels de la CAE comme ceux de l'UE sont convaincus que les négociations pourront se conclure l'année prochaine.¹¹

Les Caraïbes avancent dans la mise en œuvre de l'APE

Les ministres du forum Caraïbes des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CARIFORUM) se sont réunis à Belize le 26 novembre pour discuter du cadre général du CARIFORUM et de ses relations avec l'UE.¹² Les conclusions de la réunion devaient être discutées par le Conseil CARICOM pour le développement économique et commercial s'ouvrant le 2 décembre à Georgetown en Guyane. Les ministres ont également examiné la situation du programme de soutien de l'intégration des Caraïbes et discuté entre autres de l'organisation du CARIFORUM, d'une proposition de remplacement pour le programme de soutien de l'industrie du rhum et de questions relatives à la stratégie commune CARIFORUM-UE.

La Commission européenne a approuvé une subvention de 28,3 millions d'euros pour un programme régional de développement du secteur privé, devant se dérouler sur une période de cinq ans dans la région.¹³ Il est prévu que ce programme joue un rôle important pour permettre à la région de répondre aux opportunités et aux défis apportés par l'APE et d'autres arrangements commerciaux. La réunion du comité CARIFORUM-UE sur le commerce et le développement prévue pour le 4 décembre a été repoussée début 2011. Pour un point plus détaillé sur les Caraïbes, nous vous invitons à lire l'interview de Branford Isaacs, directeur de la cellule du CARICOM pour la mise en œuvre de l'APE dans cette édition d'Éclairage.

Le groupe Pacifique des pays ACP (PACP) mécontent du secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Le mécontentement continue concernant le travail du secrétariat du Forum des îles du Pacifique (SFIP) dans les pourparlers de l'APE. Sam Abal, ministre du commerce et des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la plus grosse économie de la région, a fait état de ses préoccupations dans une lettre adressée à Hans Joachim Keil, le principal porte-parole du PACP (avec copie aux ministres du commerce du PACP et au secrétaire général du SFIP).¹⁴ Dans cette lettre, Abal critique vivement le manque de compétences techniques et la mauvaise gestion

des négociations APE, notamment en ce qui concerne la pêche. Il réclame le remplacement du conseiller juridique du SFIP pour l'APE et allègue que le SFIP a délibérément bloqué le développement d'un mécanisme d'aide pour le commerce qui allait à l'encontre de la position prise par les plus importants bailleurs de fonds du SFIP dans la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dans les discussions PACER Plus.

Les responsables officiels se sont réunis du 24 au 26 novembre dans l'île de Fidji à l'occasion d'un séminaire régional conjoint PACP-UE sur l'accès aux marchés pour effectuer des examens techniques et tenter de parvenir à une entente commune sur les offres d'accès aux marchés. Sept pays PACP sont actuellement en train de formuler leurs offres. Les ministres du commerce PACP se réuniront fin janvier 2011 pour étudier une feuille de route pour les négociations de l'APE, incluant des offres d'accès aux marchés.

Auteurs

Melissa Julian et Quentin de Roquefeuil travaillent au Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM). Elle est Chargée de la Gestion du savoir et rédacteur du Weekly Compass; il est assistant de recherche.

Notes

- 1 Conférence de presse du sommet Afrique-UE, 30 novembre 2010. <http://ec.europa.eu/avservices/player/streaming.cfm?type=ebsvod&sid=170497>
- 2 Allocution du président de la Commission de l'Union africaine au sommet Afrique-UE. 29 novembre 2010. http://www.africa-union.org/root/au/Conferences/2010/November/summit/VARIANTE_COURTE.doc
- 3 Déclaration de Kigali des ministres africains du commerce sur les négociations des accords de partenariat économique. 2 novembre 2010. http://www.acp-eu-trade.org/library/library_detail.php?doc_language=en&library_detail_id=5479
- 4 African Ministers Call for Rethink on EPAs. South Bulletin. 25 November 2010. http://www.southcentre.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1433:sb52&catid=144:south-bulletin-individual-articles&Itemid=287&lang=en
- 5 <http://www.europarl.europa.eu/wps-europarl-internet/frd/vod/player?session=last¤tSei=SEI3&language=en>
- 6 http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/60_20/default_en.htm
- 7 <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/725&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>
- 8 http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/acp/qo/replies_drc/_replies_drc_en.pdf
- 9 East African countries ready to resume talks with EU over trade deal Xinhua. 1er décembre 2010. http://news.xinhuanet.com/english2010/world/2010-12/01/c_13630447.htm
- 10 East African-European Union Economic Partnership Agreement Negotiations Update.

Le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) souhaite renforcer la qualité et l'impact de ses activités dans le cadre de la coopération ACP-UE pour le développement avec le recrutement d'un **Chargé de mission - Économie politique des réformes et du développement**. Le chargé de mission devra posséder une expérience pratique en matières de gouvernance économique, de stratégies de croissance équitables, d'initiatives de mobilisation des ressources intérieures ou de processus d'intégration régionale en Afrique. Il est nécessaire de montrer un intérêt et des compétences pour la facilitation et l'engagement de processus liés aux politiques et au développement des capacités, et pour contribuer à la planification, à la gestion, au partage, à la publication et à la diffusion de connaissances pratiques pointues au profit des parties prenantes du Centre et de ses réseaux. La date limite de candidature est le **7 janvier 2011**. Pour une description de poste complète et des informations complémentaires, visitez: www.ecdpm.org/vacancies.

EAC. 11 November 2010. www.eac.int/trade/index.php?option=com_content&view=article&id=121&Itemid=105

- 11 More understanding of EPA talks needed says EAC Secretary General. 29 October 2010. <http://www.thecitizen.co.tz/news/3-features/5121-more-understanding-of-epa-talks-needed-says-mwapachu-and-East-Africa-says-EU-trade-deal-talks-still-on>. Reuters. 30 novembre 2010. <http://af.reuters.com/article/rwandaNews/idAFLDE6AT19K20101130?pageNumber=1&virtualBrandChannel=0>
- 12 CARIFORUM Ministers meeting to discuss EPAs. Belize. 26 November 2010. http://www.caricom.org/jsp/pressreleases/pres465_10.jsp
- 13 L'UE approuve 28,3 millions d'euros pour améliorer le développement du secteur privé au niveau régional. Commission européenne. Novembre 2010. http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/piebalgs/multimedia/pdf/ip_20101108_cariforum_2010_en.pdf
- 14 Pacific Island Forum Secretariat under attack on EPAs Islands Business. 5 novembre 2010. http://www.islandsbusiness.com/islands_business/index_dynamic/containerNameToReplace=MiddleMiddle/focusModuleID=19444/overrideSkinName=issueArticle-full.tpl

Publié par

Le Centre international pour le commerce et le développement durable

Directeur Exécutif:
Ricardo Meléndez-Ortiz

Rédacteur:
Paige McClanahan

Adresse:
7 Chemin de Balxert
1219 Genève, Suisse
Tél: (41-22) 917-8492
Fax: (41-22) 917-8093
Email : czaino@ictsd.ch
Web: www.ictsd.net

Centre européen de gestion des politiques de développement

Rédacteur:
Sanoussi Bilal

Adresse:
Onze Lieve Vrouweplein 21
6211 HE Maastricht,
The Netherlands
Tél: (31-43) 3502 900
Fax: (31-43) 3502 902
Email: tni@ecdpm.org
Web: www.ecdpm.org

L'équipe de rédaction:
Melissa Dalleau
Isabelle Ramdoo
Quentin de Roquefeuil

Traduction:
Isabelle Guinebault
Email: iguinebault@espritrtraduction.com
Aminata Sow

Design:
Oleg Smerdov

Cette publication mensuelle est rendue possible grâce au soutien financier du Royaume Uni (DFID) et du Ministère des Affaires étrangères (DGIS).

Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ICTSD ou d'ECDPM.

Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

© Eclairage sur les Négociations
ISSN 1726-1511

Source des images:
istockphoto.com, sauf si spécifié autrement

Eclairage sur les Négociations

Calendrier et publications

ACP-UE

Décembre

- | | | | |
|---------|---|-------|---|
| 11/30-5 | 20ème assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à Kinshasa (RDC) | 9 | Conseil Affaires étrangères de l'UE, segment développement, à Bruxelles (Belgique) |
| 1-2 | Réunion EP INTA pour discuter de l'APE SADC-UE, de la politique d'investissement de l'UE, du SPG et des conséquences du traité de Lisbonne sur le commerce international à Bruxelles (Belgique) | 13 | Réunion technique ESA sur l'APE à Harare (Zimbabwe) |
| 3-4 | 29ème réunion du comité intergouvernemental de la COMESA à Lusaka (Zambie) | 15-16 | Session de négociation des hauts fonctionnaires ESA-CE à Harare (Zimbabwe) |
| 6 | 29ème réunion du conseil des ministres de la COMESA à Lusaka (Zambie) | | Janvier |
| 6-8 | Réunion de consultation régionale de l'Afrique centrale à Douala (Cameroun) | | À confirmer Réunion tripartite COMESA –EAC-SADC, lieu à confirmer |
| 9-10 | Session de négociation Afrique centrale-UE à Douala (Cameroun) | | À confirmer Réunion du Comité Ministériel de Suivi de l'APE de l'Afrique de l'Ouest, lieu à confirmer |
| | | | À confirmer Réunion ministérielle de la région Pacifique sur l'APE, lieu à confirmer |
| | | | Février |
| | | | À confirmer Session de négociation de l'APE SADC-CE à Maseru au Lesotho (À confirmer) |

OMC

Décembre

- 13 Groupe de travail sur l'aide au commerce
- 14-15 Conseil général
- 17 Organe de résolution des litiges

Si vous souhaitez vous abonner à la version électronique d'Eclairage, rendez-vous sur : <http://ictsd.org/news/tni/>

Publications Retrouvez les documents sur www.acp-eu-trade.org/ressources

Options to address contentious issues in EPA negotiations: A question of political will, Bilal, S. and I. Ramdoo, ECDPM Briefing Note 20. Maastricht: centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), novembre 2010, www.ecdpm.org

Beyond Development Aid: EU-Africa Political Dialogue on Global Issues of Common Concern, e-book du réseau de recherche politique Afrique Europe (EARN: Europe Africa Policy Research Network), novembre 2010, www.ecdpm.org

Implementing the Economic Partnership Agreement in the East African Community and the CARIFORUM regions: What is in it for the private sector?, Isabelle Ramdoo et Aurélie Walker, ECDPM, document de discussion 104, octobre 2010, www.ecdpm.org

Déclaration de Tripoli, par les chefs d'États de l'UE et de l'Afrique, 3ème sommet Afrique-UE, 30 novembre 2010, www.consilium.europa.eu

Déclaration de Kigali sur les négociations des APE, par les ministres du commerce de l'Union africaine (UA), conférence des ministres du commerce de l'UA, 6ème session ordinaire du 29 octobre au 2 novembre 2010 à Kigali (Rwanda) www.acp-eu-trade.org

RÈGLEMENT (UE) N° 1063/2010 DE LA COMMISSION concernant les règles d'origine dans le cadre du schéma de préférences tarifaires généralisées (+analyse d'impact) / RÈGLEMENT (UE) N° 1063/2010 DE LA COMMISSION du 18 novembre 2010 portant modification du règlement (CEE)

n° 2454/93 fixant certaines dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil établissant le code des douanes communautaire, journal officiel de l'Union européenne, L307, Volume 53, 23 novembre 2010, <http://eur-lex.europa.eu>, (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:307:0001:0081:FR:PDF>)

Livre vert sur la politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne, Commission européenne, COM(2010) 629 final, 10 novembre 2010, ec.europa.eu

Commerce, croissance et affaires mondiales: la politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020, communication du DG commerce de la Commission européenne au commerce, 9 novembre 2010, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/novembre/tradoc_146955.pdf

Programme de travail 2011 de la Commission européenne au Parlement européen, du Conseil, à l'ECOSOC et au comité des régions, COM(2010) 623 final, 27 octobre 2010, [trade.ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)

Projet de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement en 2012 – Adoption, Conseil de l'Union européenne, dossier interinstitutionnel: 2010/O288 (NLE), Bruxelles, 29 novembre 2010, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st16/st16970.fr10.pdf>

Décisions et résolutions de la 92ème session du Conseil des ministres ACP, tenue à Bruxelles (Belgique) du 8 au 10 novembre 2010, ACP-UE, 23 novembre 2010, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st02/st02133.fr10.pdf>

Partenariat pour le changement. La coopération au développement de l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, EuropeAid. 20 octobre 2010, ec.europa.eu

Africa-EU: economic indicators, trade and investment, Georgios Xenellis, Eurostat, Statistics in focus 59/2010, ec.europa.eu

The EU approach to international investment policy after the Lisbon treaty par Stephen Woolcock, direction générale des politiques extérieures de l'Union, PolicyDepartment, octobre 2010, www.lse.ac.uk

Rapport "Doing Business: Agir pour les entrepreneurs" de la Banque Mondiale et IFC (International Finance Corporation), 4 novembre 2010, <http://francais.doingbusiness.org/>

Rapport "Paying Taxes 2011 – The Global Picture, PwC, 18 novembre 2010, www.doingbusiness.org

The New Resource Grab: How EU Trade Policy on Raw Materials is Undermining Development, rapport de Tradcraft Exchange, Oxfam Germany, WEED, AITEC et Comhlámh, novembre 2010, comhlamh.org

Deepening regional integration to eliminate the fragmented goods market in Southern Africa, Ian Gillson, Banque Mondiale, Africa Trade Policy Notes, Note n°9, novembre 2010, siteresources.worldbank.org

The great cotton stitch-up, Fairtrade Foundation Report, novembre 2010, www.fairtrade.org.uk

Uncovering Developing Countries' Performance in Trade in Services, Sebastian Saez, Arti Grover Goswami, Banque Mondiale, Réseau de gestion économique et de réduction de la pauvreté, Economic Premise 39, novembre 2010, siteresources.worldbank.org

Changing EU Policies and ACP Exports, Paul Goodison, secrétariat du Commonwealth, édition 76 de Trade Hot Topics (les sujets brûlants du commerce), 21 octobre 2010, www.thecommonwealth.org

La réforme du marché du sucre a-t-elle atteint ses principaux objectifs?, Cour des comptes européenne, rapport spécial n° 6/2010, 10 novembre 2010, <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/115986725.PDF>

Opportunities and Challenges for Intra-ACP Trade in Fish and Fish Products, Martin Tsamenyi, Alistair McIlgorm, rapport du secrétariat du Commonwealth, novembre 2010, www.thecommonwealth.org